

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019 – 14/03/2019 – 2

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 12 février 2019

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 29 voix pour (unanimité) :

le verbatim du Conseil d'administration du 12 février 2019.

Dijon, le 15 mars 2019

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 12 février 2019

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 12 février 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Louis de MESNARD,
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAUX,
Monsieur Philippe SALVADORI,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (procuration à Laurent BRACHAIS).

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET,
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAC (présente jusqu'à 15h40),
Monsieur Alexandre ARMAND (présent jusqu'à 15h20),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Maéva COROUGE),
Monsieur Théo CADEL (suppléé par Rémi CADEL jusqu'à 15h25),
Madame Clara PRIVÉ (suppléée par Lou NOIRCLERE-FRESSE).

Membre absent

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Lionel BRETILLON,
Madame Maude CLAVEQUIN (présente jusqu'à 15h30),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 15h25),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (présent jusqu'à 15h45 puis procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Pascale PONSE (procuration à Frédéric DEBEAUFORT).

Siège vacant

Représentante d'un établissement de santé de Bourgogne.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Madame Magali KHATRI, Directrice du pôle Finances,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Pierre ANCET, Vice-président délégué aux politiques culturelles,
Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget, aux investissements et au pilotage,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Jean GUZZO, Vice-président délégué à la valorisation de la recherche et aux relations avec le monde économique,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation, du pilotage et de l'international.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 22 novembre 2018 et 11 décembre 2018	9
III) Plan d'actions conditionnant la poursuite du label I-SITE Bourgogne Franche-Comté	12

VERBATIM

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE (SEANCE DU 12 FÉVRIER 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis, chers administrateurs, merci de votre présence à ce conseil d'administration qui est un conseil d'administration particulièrement important pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour formel, je vais aborder quelques points d'information.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Tout d'abord, je voudrais rapidement aborder la question, parce qu'elle a été soulevée par un certain nombre d'entre vous, du verbatim de notre dernier congrès que nous n'avons pas pu vous transmettre.

Vous savez que le congrès a duré environ cinq heures. Le verbatim est un document qui... en même temps, qui est considérable à travailler. On n'a pas été réellement en situation de finaliser ce verbatim qui, d'ailleurs, formellement devra être validé pour des questions de parallélisme des formes par le prochain congrès.

Ceux d'entre vous, je crois, qui ont souhaité l'examiner, ont eu la possibilité de pouvoir écouter les enregistrements.

Parmi les autres points que je voulais aborder, je voulais vous dire que nous avons terminé, il y a quelques jours, le cycle annuel de réunions publiques que j'anime avec une partie de mon équipe sur tous les bâtiments du campus Montmuzard et sur tous les sites de l'université de Bourgogne.

Cela a été, cette année comme les autres années, un excellent cycle de rencontres qui a permis de prendre contact, de dialoguer, d'échanger. À la fois, il m'a permis, moi, d'informer et puis d'écouter ce que les uns et les autres avaient à dire. Environ 500 personnes, qu'il s'agisse de collègues, qu'il s'agisse d'étudiantes ou d'étudiants.

Cela a permis également de dialoguer de façon tout à fait approfondie sur la question de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté et de le faire de façon apaisée avec l'ensemble des collègues et des étudiants.

Je voulais également vous dire que dans le cadre du grand débat national qui est actuellement en cours, la semaine dernière a eu lieu à Étang-sur-Arroux, en Saône-et-Loire, une petite ville de Saône-et-Loire d'environ 10 000 habitants, le grand débat que le président de la République a souhaité avoir avec les jeunes et donc, à cette occasion, environ 800 jeunes ont pu échanger avec le président de la République. Des jeunes de lycées, des jeunes de BTS, des jeunes de lycées agricoles. Il y avait aussi des jeunes étudiants de notre campus du Creusot, des différentes filières de notre campus du Creusot. Environ une centaine de nos étudiants ont pu participer à cet échange démocratique grandeur nature.

J'ai eu l'occasion de remercier chaleureusement à la fois les collègues du site du Creusot qui ont réussi en quelques jours à organiser cette participation de leurs étudiants et puis j'ai eu également l'occasion de remercier très chaleureusement les étudiants qui se sont exprimés, qui ont débattu, qui ont dialogué et qui, je trouve, ont donné une très belle image des étudiants de l'université de Bourgogne et une très belle image de la jeunesse et une très belle image des sites territoriaux également, qui ont montré au président de la République que dans des villes de taille moyenne, des villes de 30 000 habitants, il y a de l'enseignement supérieur et qui est un enseignement supérieur de qualité et qui fait progresser les jeunes et qui permet de les insérer professionnellement. Et d'ailleurs, deux de nos étudiants ont été remarqués au cours de ces échanges et ont pu intervenir dans des médias nationaux au cours du week-end, je crois.

Et puis un dernier point que je voudrais aborder avec vous parce que c'est un point qui est traité dans les médias depuis quelques jours.

Je voudrais vous parler de la campagne de communication qui a été engagée, il y a quelques jours, par Just Dijon qui est la marque de la métropole dijonnaise, qui a engagé, dans une dizaine ou une douzaine d'agglomérations de la région Bourgogne Franche-Comté et spécifiquement à Besançon, une campagne d'affichage avec des affiches de très grande taille vantant l'enseignement supérieur et la recherche sur l'espace métropolitain de Dijon.

Je voudrais vous dire, et j'ai eu l'occasion déjà de m'exprimer à ce sujet, mais vous dire qu'au niveau de l'université de Bourgogne et de son président, nous n'avons pas été associés à cette campagne de communication. Nous n'avons évidemment pas été à l'origine de cette campagne de communication qui, à l'heure où on est tous engagé avec les chefs d'établissement des écoles et des universités de Bourgogne Franche-Comté et avec les responsables des organismes nationaux de recherche et avec les responsables des établissements universitaires de santé, où nous sommes tous engagés pour sauver notre ISITE, où il faut maintenir notre ISITE, et le maître mot qui nous anime tous, c'est la confiance et la création de confiance entre les communautés d'enseignement supérieur de la région, cette campagne de communication évidemment nous a mis en difficulté ou nous met en difficulté, en tout cas met à l'épreuve, c'est clair... met à l'épreuve la confiance que l'on a réussi patiemment et sérieusement et solidement à reconstruire entre l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne.

Et l'université de Bourgogne n'est pas seule à être dans une situation inconfortable puisque AgroSup Dijon a également été engagée dans cette campagne de communication, l'École de commerce de Dijon également.

Donc nous avons ensemble, avec le directeur d'AgroSup Dijon et avec le directeur de l'École de commerce de Dijon, écrit au président de l'université de Franche-Comté, à Jacques Bahi, écrit au directeur de l'ENSMM, l'École de mécanique et des microtechniques de Besançon, Pascal Vairac, un courrier dont je

vais vous donner communication pour clairement indiquer comment nous nous positionnons.

Nous leur avons indiqué :

« Chers collègues, comme vous, nous avons découvert ce jour que la marque territoriale Just Dijon a lancé une campagne de communication dans 14 - ce n'est pas 12, c'est 14 - villes et agglomérations de Bourgogne Franche-Comté pour promouvoir les formations proposées en matière d'enseignement supérieur dans la métropole dijonnaise.

Cette communication prenant la forme d'affiches sur panneaux géants aux entrées de Besançon doit particulièrement créer un malaise au sein de vos communautés.

On peut légitimement le comprendre. D'autant que cette communication, présente sur l'ensemble des 14 grandes villes de la région Bourgogne Franche-Comté, est, de ce fait, également présente sur des villes où sont situés l'ENSAM, l'École des arts et métiers, l'université technologique de Belfort-Montbéliard, l'ISAT de l'université de Bourgogne à Nevers, et quatre autres campus territoriaux de l'université de Bourgogne – c'est le cas à Auxerre, c'est le cas au Creusot, à Mâcon, à Chalon - et là aussi, cette campagne provoque un malaise.

Par ces quelques mots nous voulions vous assurer et assurer vos communautés respectives que nous n'avons pas été consultés sur un tel dispositif et sachez que le président de l'université de Bourgogne, concerné par plusieurs sites implantés en dehors de Dijon, a fait part de la difficulté dans laquelle cette communication met l'université de Bourgogne, AgroSup et BSB, l'École de commerce de Dijon.

Les chefs des établissements fondateurs de l'université fédérale de Bourgogne Franche-Comté, unis, partagent la vision de l'avenir. Nous la mettons en œuvre. C'est ce que nous faisons depuis plusieurs semaines en conduisant ensemble, avec l'administrateur provisoire de l'Université Bourgogne Franche-Comté, un travail très important pour élaborer le plan d'actions conditionnant la poursuite du projet ISITE Bourgogne Franche-Comté.

Notre volonté de réussir ensemble pour l'intérêt de nos communautés et en concertation avec elles dans l'intérêt de la jeunesse, dans l'intérêt de l'économie de notre région Bourgogne Franche-Comté et dans celui de la dynamique d'enseignement supérieur et de recherche de notre pays est notre seule boussole.

Soyez assuré de notre soutien en cette période et avec nos cordiales salutations. »

Et Jacques Bahi a diffusé ce message à l'ensemble de sa... à une partie de sa communauté. Globalement, on va dire, à son congrès. Donc il y avait à peu près le même périmètre que le congrès de l'université de Bourgogne. En indiquant :

« Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs, illustration de la guerre politique qui agite notre région Bourgogne Franche-Comté, nous avons découvert que la marque Just Dijon a lancé dans 14 villes de la région dont Besançon une campagne de communication relative aux formations dispensées à Dijon.

Dans le contexte actuel et dans le cadre du travail que nous avons engagé pour répondre au plan d'actions ISITE Bourgogne Franche-Comté attendu par Mme la Ministre, cette communication est véritablement polémique et pourrait fragiliser la confiance dont nous avons besoin pour réussir.

Elle va à l'encontre du projet d'université fédérale que nous construisons et qui nécessite une coopération sereine entre les établissements afin de faire de

l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté une région forte de son enseignement supérieur et de sa recherche.

Je vous prie de trouver ci-après une communication reçue d'Alain Bonnin, président de l'université de Bourgogne, de François Roche-Bruyn, directeur général d'AgroSup Dijon, et de Stéphane Bourcieu, directeur général de BSB, suite à cette campagne de communication de la marque Just Dijon. »

Voilà donc où nous en sommes et je pense que chacun a, dans cette affaire, agi et dit et commenté en responsabilité cette situation que véritablement je regrette compte tenu de la confiance, encore une fois, qui doit plus que jamais être notre boussole partagée et Dieu sait si cette confiance, elle a été mise à l'épreuve et si, finalement, eh bien, je pense que l'université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne, je le souhaite en tout cas, pourront sortir renforcées dans leur confiance de cette campagne de communication qui aurait pu distendre nos liens et qui aurait pu fracturer la confiance qui s'est construite entre nous.

Voilà ce que je voulais vous donner comme éléments d'information en ce début de conseil.

Sébastien ?

M. Chevalier.- Merci pour ces éléments introductifs.

Premier point sur le verbatim.

Effectivement, nous sommes quelques-uns à avoir manifesté un regret de ne pas avoir le verbatim du congrès.

Je comprends les contraintes de temps et la lourdeur pour les équipes qui le font.

Ceci dit, les congrès sont des éléments rares et exceptionnels dans notre établissement et dans sa vie institutionnelle et donc je regrette que l'on n'ait pas ce texte aujourd'hui pour le mettre en perspective des débats qui vont avoir lieu dans quelques minutes et puis s'appuyer sur des échanges qui ont été longs et constructifs et intéressants, il y a quelques semaines.

Donc je remanifeste le regret de ne pas avoir ce document.

Et puis je voudrais revenir sur le dernier point que tu viens d'évoquer.

Alors, il me semble que ce n'est pas la première fois que Dijon Métropole ou sa marque font des campagnes publicitaires sur le territoire Bourgogne Franche-Comté.

Le contexte n'était peut-être pas forcément le même, donc je comprends l'émoi suscité.

J'aimerais savoir si tu as, du coup, interrogé Dijon Métropole et quelle a été la réponse.

Moi, j'ai été très troublé effectivement par la temporalité de cette campagne de communication qui ne tombe pas très bien et puis par la tonalité ou la... Comment dire ? Les textes qui sont sur les panneaux qui ressemblent étrangement à nos textes de communication interne à l'université sur nos plaquettes, sur notre site, etc.

Donc je voudrais savoir si tu as eu une réponse de Dijon Métropole par rapport à cette campagne de communication pas très bienvenue en termes de tempo, me semble-t-il.

Le Président.- Non, non. J'ai eu l'occasion de dire à quel point cette campagne, dans l'absolu, mais particulièrement dans le calendrier dans lequel elle survient, nous mettait en difficulté. Donc j'ai pu le dire. Mais je n'ai pas reçu de réponse.

Bien, voilà... Pardon, Peggy veut intervenir.
Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je souhaite intervenir sur un point que vous n'avez pas évoqué dans les points d'actualité. Il s'agit des droits d'inscription pour les étudiants étrangers.

Donc nous avons voté une motion lors du CA du mois de décembre.

Donc par rapport à cette motion, j'aimerais savoir si la décision a été prise au niveau de l'université de Bourgogne de ne pas les appliquer et si oui, est-ce que vous avez transmis aussi votre point de vue à la COMUE.

Parce qu'on sait que quand même une bonne partie de nos inscriptions d'étudiants étrangers sont à la COMUE via le doctorat ou les masters et donc c'est aussi intéressant de savoir quelle est la position de la COMUE sur cette question.

Le Président.- Très bonne question. On n'a rien décidé, bien sûr, au niveau de l'université de Bourgogne pour la bonne raison que toute décision ne pourra se faire que dans le cadre du conseil d'administration et que les décisions politiques de principe d'exonérer ou de ne pas exonérer sont des décisions qui sont des décisions politiques qu'on prendra ensemble en conseil d'administration et donc, je pense, au prochain conseil d'administration.

Par ailleurs, l'autre raison, c'est que pour l'instant, le décret qui doit fonder ces droits d'inscription différenciés n'est pas pris. La ministre a engagé une concertation sur ce sujet en gros mi-janvier et cette concertation est prévue pour se terminer le 15 février.

Alors, c'est une concertation qui est extrêmement cadrée et encadrée dans la mesure où la lettre de mission qui a été donnée aux cinq personnes qui mènent la concertation indique que la concertation ne doit pas remettre en cause le bien-fondé des droits d'inscription différenciés.

Donc je pense que la concertation va davantage porter sur l'aménagement, sur les éléments techniques, sur quel pourcentage d'exonération. Y a-t-il des exonérations par pays, par zone géographique ? Ce genre d'éléments vont être abordés, mais tel que je l'ai compris, la concertation ne remettra pas en cause la décision qui a été prise.

Donc cette concertation, elle est prévue pour aller vite parce que l'objectif du gouvernement est qu'au mois de mars, les décrets puissent être pris pour qu'ils puissent s'appliquer aux étudiants internationaux qui vont commencer de s'inscrire dans les établissements à partir du mois de mars, puisque l'objectif reste d'augmenter... enfin, que ces droits s'appliquent à partir de la rentrée universitaire prochaine.

Donc tel que je vois les choses, arrêt de la concertation officielle le 15 février. J'imagine un décret qui est probablement déjà rédigé et qui sera promulgué très rapidement. Mais tant qu'on n'a pas ce décret, on ne peut pas débattre, nous, et donc ce qu'il conviendra qu'on fasse, c'est qu'au prochain conseil d'administration, on puisse débattre et qu'on puisse, nous, CA de l'uB, définir notre politique vis-à-vis de cette question.

Et puis... Je finis la réponse.

Pour ce qui concerne la COMUE, on avait un conseil des membres hier. On a abordé la question en conseil des membres et on s'est mis d'accord, un, pour considérer qu'il fallait effectivement qu'on harmonise la politique des différents établissements au niveau de la COMUE pour la raison que vous dites, c'est que le

doctorat, il est partagé et les masters sont des masters qui sont portés, de fait, par les établissements et la COMUE.

Mais pour la même raison, c'est que tant qu'on n'a pas le décret, on ne peut pas discuter d'une politique sur la base d'un texte qu'on n'a pas et donc on a convenu d'attendre la publication du décret pour travailler dans le cadre du conseil des membres sur ce sujet.

Louis, tu voulais intervenir ? Non ?

Peggy, voulait... Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je peux répondre ? Dès que ça marche...

Je vous remercie pour votre réponse.

Donc même si les décrets ne sont pas parus et qu'il n'y a pas de délibération complètement officielle, un certain nombre de présidents d'université ont fait état, dans la presse en particulier, de leur volonté de ne pas les appliquer.

Donc est-ce que cette même volonté est partagée par vous et par les autres présidents de la COMUE et de l'UFC également ou est-ce que vous ne vous engagez pas sur cette voie-là avant que le décret soit paru ?

Le Président.- Je vais déjà attendre que le décret soit paru, mais sur le fond, vous avez bien vu la motion qu'on avait votée ensemble en CA et le CA de l'université de Franche-Comté a voté une motion qui n'est pas très différente sur le fond, de la nôtre, donc je pense qu'on sera probablement tous d'accord sur la conduite à tenir.

Mais avant de décider de la conduite à tenir, il faudra tout de même que l'on ait un débat approfondi sur les conséquences que cela peut avoir parce que ce texte, en fait, est en train de nous entraîner dans une sorte de piège puisque ce que nous dit l'État, c'est « vous avez la possibilité de générer des ressources propres via les droits d'inscription des étudiants internationaux ».

Et si on décide d'exonérer, et on pourra le faire, je pense, cela veut dire que le jour où on demandera de l'argent, l'État nous dira « mais, Monsieur le Président, vous avez pris vos responsabilités. Nous, nous avons créé les conditions qui vous permettaient de générer des ressources propres. Vous ne vous en êtes pas emparé et c'est votre responsabilité ».

Donc cela va être un véritable débat que l'on va devoir avoir tous ensemble.

Ce n'est certainement pas ma décision « Alain Bonnin » parce que je pense que... D'abord, c'est bien... c'est une décision de conseil d'administration et je voudrais qu'on la prenne tous ensemble parce que cela dépasse les clivages politiques. C'est vraiment une question qui est vraiment une question de déontologie universitaire. Donc j'attends. J'attends le décret.

Et puis... et c'est aussi pour anticiper cela que j'avais voulu que dès le mois de décembre, on en parle et qu'on puisse débattre de ce sujet à l'occasion de cette motion.

Donc attendons d'abord de voir le décret.

Louis, tu veux intervenir.

M. de Mesnard.- Oui... Alors, tu m'as coupé l'herbe sous le pied. Je voulais souligner ce point que tu viens de développer sur le fait qu'on risque de nous dire effectivement « vous n'avez donc pas besoin de ressources supplémentaires ».

Mais il y a un autre volet de la question, c'est qu'apparemment, Campus France, il applique le décret qui n'est pas sorti, puisque dans la presse... Je ne sais

plus. Peut-être France Culture, etc. Ou France Info. Enfin, j'avais entendu. Ils avaient présenté des chiffres. « Alors, les résultats du décret sur le recrutement... »

Le Président.- Il n'y a pas de décret.

M. de Mesnard.- Oui, mais ils font comme si le décret existait, c'est-à-dire que Campus France, sur le terrain, dans les pays essentiellement africains... C'est eux qui sont visés, il faut bien le dire. Appelons un chat un chat. Apparemment, on dit aux étudiants « cela va être 2 700 et quelques euros » et voilà.

Donc on discutait de l'impact de cette mesure comme si le décret était déjà sorti, ce qui fait que c'est très, très gênant.

Cela veut dire que même si nous, nous n'appliquons pas le décret, nous risquons d'avoir déjà...

Moi, je dirige un diplôme qui est essentiellement composé d'Africains, maghrébins ou subsahariens, je pense que ce diplôme, on sera peut-être amené à le fermer tout simplement parce que peut-être que même si nous n'appliquons pas le décret ou nous minorons très fortement, de toute façon les dégâts auront été faits. C'est cela qui est très gênant, par contre.

Le Président.- Mais tu as tout à fait raison, c'est que même si individuellement les CA d'université décident de ne pas appliquer ce décret, ce qui va apparaître sur Campus France, ce sont les droits différenciés et, de fait, les étudiants qui candidatent ne sauront pas que telle ou telle université a décidé de ne pas appliquer et donc cela va créer... Louis a raison, cela va créer une situation qui va être une situation extrêmement tendue. Extrêmement tendue.

Dernier point parce que ce n'est pas à l'ordre du jour, mais c'est bien qu'on en parle peut-être.

M. de Mesnard.- Oui.

Le Président.- Je pense que... Attendons le décret, mais je pense que techniquement, on aura la possibilité d'exonérer les étudiants.

On a... J'ai demandé une petite étude.

Vous savez qu'on a le droit d'exonérer pour des raisons économiques 10 % des étudiants non boursiers de notre université. Donc 10 % des étudiants non boursiers, cela fait... On va dire en gros, cela peut faire environ 2 000 étudiants.

Actuellement, on utilise cette capacité d'exonération pour environ une cinquantaine de nos étudiants.

Donc vous voyez qu'il y a probablement... on a probablement une capacité de 1 500 à 1 800, 1 900 exonérations supplémentaires.

Il se trouve qu'on a actuellement, sur 3 000 étudiants internationaux, on en a 1 300 qui sont des étudiants internationaux qui viennent en gros d'Afrique, qui sont Afrique, Maghreb, donc qui sont l'essentiel des étudiants. Donc on peut imaginer qu'ils pourraient bénéficier de cette exonération.

Donc probablement on a la capacité technique dans le cadre actuel de faire bénéficier ces étudiants de l'exonération dans le cadre régulier actuel.

Mais, encore une fois, attendons de savoir ce que sera ce décret.

Donc ce que je veux dire, c'est qu'il est tout à fait possible que l'on puisse décider l'exonération, mais la question, on devra bien mettre en balance et débattre

entre nous des conséquences que cette décision aura sur les ressources de l'établissement. Mais donc cela, c'est un débat pour le mois de mars.

Oui, Louis ?

M. de Mesnard.- Juste un mot. D'abord, cela fait des sommes considérables parce que si on a seulement 1 000 étudiants concernés fois 2 500, cela fait 2,5 millions, tout simplement. C'est-à-dire que c'est vraiment des sommes considérables.

Deuxièmement, même si les étudiants ne renoncent pas à venir et viennent, ils auront encore plus qu'avant des petits boulots, donc ils seront encore moins bons et *in fine* on ne va pas améliorer la qualité du travail et c'est d'autant plus dommage que certains sont vraiment très, très bons. Certains sont vraiment très, très bons.

Alors, on a reçu un chef d'État ancien étudiant de l'IAE Dijon...

Et puis dernier point, autant moi je suis pour des diplômes payants comme l'IMBS de l'IAE qui vise un public qui a des ressources financières, qui est capable de payer et, néanmoins, de ne pas avoir un petit boulot quand il vient en France - c'est un peu ce public-là qu'on vise - ; là, les droits d'inscription visent les gens qui ont très peu de moyens financiers par nature.

Le Président.- D'ailleurs, on assiste globalement actuellement à une diminution assez significative des demandes d'inscription sur Campus France globalement et je crois qu'au niveau national on est déjà à -10 % à date égale et dans certaines filières et certaines universités, c'est parfois beaucoup plus bas que cela, c'est un effondrement.

Lou, vous vouliez intervenir ? Non ? Bien.

Denis Hameau.

M. Hameau.- Deux choses...

M. Trichard-Comparot.- Micro ! Micro !

M. Hameau.- Oui, juste sur cette question des droits, la métropole va s'exprimer contre, voilà. On va être clair.

Pour plusieurs raisons.

La première, c'est que c'est le symbole d'une vision un peu comptable des choses. Or nous, nous faisons de la politique et je trouve que c'est le signe d'un manque de vision stratégique criant, au regard notamment de ce qu'est le continent africain et de son potentiel de développement. Donc si on avait un État un peu stratégique, on n'en serait pas là.

C'est ce que je voulais dire pour commencer et, en effet, la visite du Président Kaboré illustre parfaitement ce manque de stratégie criant.

En tout cas, les Chinois, eux, s'en occupent. Ils sont en train d'acheter des ports, ils sont en train d'acheter des terres... Et on ne peut pas s'en réjouir.

La deuxième chose, c'est... Je crois que vous avez évoqué le sujet de la campagne de communication Just Dijon.

Donc, en effet, l'université est exonérée de cette affaire.

Pour autant, la métropole de Dijon considère qu'il faut bien communiquer parce que nous perdons des étudiants aujourd'hui dans notre activité. Donc si on ne dit pas aux étudiants qui sont ici, sur notre territoire régional - la métropole travaille

pour la région - qu'il y a des formations et qu'ils peuvent les trouver notamment au sein de l'université de Bourgogne, alors je pense qu'on ne fait pas notre travail.

Après, il y a une question de calendrier des travaux en cours, c'est sûr.

Pour autant, j'ai vu, en venant, une publicité qui cherche à attirer des médecins à Orléans. Je l'ai vu en venant sur le campus. On n'a pas fait un procès aux gens d'Orléans en disant « c'est un scandale ».

On est dans un monde ouvert où, si on veut attirer les talents, il faut leur parler.

On pose l'histoire bisontine et dijonnaise. À mon avis, à l'échelle du monde, on ne les voit pas beaucoup et moi, mon sujet, c'est l'attractivité de notre territoire.

Je voulais remettre cela dans son contexte.

Le Président.- C'est acté.

Maude Clavequin, vous vouliez intervenir ?

Mme Clavequin.- Oui, effectivement, la question, c'est une question d'attractivité globale et je crois que ce type de communication à la fois pourrait être porté par UBFC qui, me semble-t-il, aurait toute latitude et la légitimité pleine et entière pour le faire sur l'ensemble du territoire régional.

Et si on veut effectivement être attractif globalement et pour l'ensemble des établissements de la région Bourgogne Franche-Comté, la publicité, il faut la faire à l'extérieur de la région et le sujet, il est évidemment bien là.

Donc moi, je le dis aussi très clairement, je regrette que cette campagne ait été menée dans des conditions que l'on connaît, où, effectivement, on a besoin de recréer de la confiance entre l'ensemble des sites territorialisés de notre région Bourgogne Franche-Comté.

Alors, j'espère qu'on arrivera à passer outre, mais il est certain que cela a beaucoup ému. Je vais employer ce terme d'émotion pour ne pas dire plus, mais je crois qu'effectivement, on aurait pu faire les choses différemment et, en tout cas, certainement pas dans la temporalité qui est la nôtre aujourd'hui.

Le Président.- Merci.

Pas d'autre intervention sur ces points d'ouverture de conseil ? Tout le monde a pu s'exprimer ?

Donc on va avancer dans l'ordre du jour avec les verbatim de nos conseils des 22 novembre et 11 décembre.

Frédéric, je te passe la parole.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 22 novembre 2018 et 11 décembre 2018

M. Debeaufort.-Bonjour à toutes et à tous.

Avant de vous soumettre et de vous poser la question s'il y a des souhaits de changement sur les deux verbatim du 22 novembre et du 11 décembre dernier, je tiens tout d'abord à remercier en particulier Annie Favier qui passe... Je préfère ne pas compter le nombre d'heures. Quand moi je fais la toute dernière relecture, je n'ose imaginer le temps qu'elle passe à retranscrire et à faire la première lecture.

Donc est-ce qu'il y a des commentaires, des questions ou des remarques sur le verbatim du 22 novembre ?

Oui, Lou Noirclère.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je voulais dire... C'est, du coup, cela aurait pu être considéré comme un propos introductif aussi, mais c'était pour rebondir sur la question des verbatim et sur celui du congrès.

Effectivement, j'entends bien également le fait qu'un verbatim, ce soit quelque chose d'extrêmement dense à repasser par écrit, bien que je pense que certains d'entre nous aujourd'hui n'étaient pas présents en congrès, et donc pour veiller à la... Comment dire ? À la plus grande information lors du vote qui va nous animer au Point III de l'ordre du jour, il aurait été intéressant de pouvoir avoir la totalité des débats autrement... les débats du congrès, du coup, autrement que simplement en allant au Pôle juridique et écouter les six heures de congrès. Enfin, bon. Là-dessus, ce sont des problèmes techniques qui ont poussé à cela.

Cependant, ma question va porter sur, du coup, la temporalité, et est-ce qu'il va falloir attendre la réunion d'un congrès de nouveau extraordinaire d'ici quelques années, car un congrès, finalement, c'est extraordinaire, avant de voter le verbatim ou est-ce qu'il sera voté... Enfin, est-ce qu'il y a un aménagement qui pourrait être apporté, comme certains l'avaient proposé, pour voter de manière électronique le verbatim dans un délai quand même relativement... dans un délai relativement restreint, avant que l'histoire de la COMUE ne nous ait portés beaucoup plus loin qu'à l'heure actuelle ?

Le Président.- On le fera par voie électronique parce que comme vous le soulignez, le congrès est un événement qui n'est pas fréquent et qu'attendre un prochain congrès n'a pas beaucoup de sens. Donc on le fera par voie électronique dès que, raisonnablement, le document, qui va faire au moins une centaine de pages, aura pu être relu.

M. Debeaufort.- Plus d'une centaine de pages.

Le Président.- Tu veux intervenir ?

M. Debeaufort.- Oui, oui... Et de toute façon, même via un vote électronique, il y a toujours les mêmes délais de rigueur que pour un vote formel en présentiel. Donc on a toujours cette contrainte de temps et du temps qui était nécessaire à la transcription et à la relecture.

Juste pour un exemple. Moi j'ai fait la toute dernière relecture, donc il n'y a plus grand-chose à corriger. J'ai dû corriger trois ou quatre petits détails. J'ai passé neuf heures sur celui du mois de décembre, par exemple. Donc je n'ose imaginer combien de temps passe Annie à faire la première retranscription et la première relecture.

Oui, il y avait une question.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une remarque sur le grand congrès, donc sur l'absence ou non de verbatim.

Je pense qu'il aurait été bien de le dire en amont du congrès, de savoir s'il allait y avoir un verbatim ou s'il n'allait pas y en avoir, aussi pour la simple et bonne raison que certaines personnes ne s'expriment pas de la même manière, sachant que c'est un verbatim ou un résumé d'interventions.

Donc, par exemple, à la commission de la recherche ou en CFVU, ce n'est pas un verbatim et donc certaines personnes, de fait, quand elles savent qu'elles sont enregistrées, ne prennent pas la parole aussi librement et donc je pense que cela aurait été plus juste de dire ce qui ferait état de compte rendu de la réunion avant de faire le grand congrès.

Enfin, c'était juste une remarque.

M. de Mesnard.- Oui, comme ancien VP CA... Comme ancien VP CA, je peux dire effectivement que cela représente du boulot, mais surtout, je ne pense pas que ce soit statutaire du tout, les verbatim. C'est une innovation qu'a introduite le Président Alain Bonnin.

Bon, même sa validation, on le fait, mais je pense que... voilà.

Tout ce qui est, il me semble, statutaire, c'est le relevé des avis de décision. Je crois que c'est la seule chose. Que nous remettons à Mme la Rectrice. Je crois que c'est la seule chose qui est statutaire.

Après, le reste... Oui, les verbatim, ils ont leurs inconvénients, ils ont leurs avantages.

Le Président.- Mais tout à fait. Rien n'est obligatoire dans cette affaire et c'est une volonté de transparence complète, tout comme nous mettons sur le site de l'établissement la totalité des relevés de décision et des délibérations de conseil d'administration parce que... Et l'ensemble des documents préparatoires. C'est une volonté de transparence absolument complète et je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup d'universités qui obéissent à cette règle de totale transparence. On fait cela depuis 2012.

Et le verbatim a un coût, mais c'est aussi le coût de la transparence et, me semble-t-il, le coût de la démocratie vis-à-vis de la communauté.

M. Debeaufort.- Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, pour revenir spécifiquement au verbatim du 22 novembre ? Est-ce qu'il y a des remarques sur ce verbatim ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

30 voix pour (unanimité)

Et je vous pose la même question pour le verbatim du 11 décembre.

Qui l'approuve ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

M. de Mesnard.- Attends !

M. Noirclère-Fresse.- Personne ne l'approuve.

M. de Mesnard.- (*Riant*) Tu as dit « qui l'approuve ? », personne n'a levé la main. « Qui s'abstient ? »... Ça n'a pas marché.

M. Rollin.- (*Hors micro - Intervention inaudible*).

M. Debeaufort.- Je recommence. Je vous le soumetts pour approbation. C'était pour détendre l'atmosphère. Ça va, il y en a un qui suit. Donc qui vote contre le verbatim ? Qui s'abstient ?

30 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour l'unanimité et je rends la parole au Président.

Le Président.- Merci, Frédéric.

III) Plan d'actions conditionnant la poursuite du label I-SITE Bourgogne Franche-Comté

Le Président.- On va pouvoir rentrer dans le cœur de l'ordre du jour de notre conseil d'administration d'aujourd'hui qui est la délibération sur le plan d'actions qui nous a été demandé le 14 novembre par la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Je crois qu'il faut vraiment que nous ayons tous conscience du fait que ce conseil d'administration que nous vivons, que nous allons vivre, est probablement l'un des plus importants de la mandature, en tout cas un de ceux qui portent l'enjeu le plus important pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre région parce que la validation de ce plan d'actions va probablement conditionner, façonner le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation en Bourgogne Franche-Comté pour très longtemps.

Soit nous arrivons à reconquérir l'ISITE qui a été interrompu et le site Bourgogne Franche-Comté... et le site universitaire de Bourgogne Franche-Comté pourra rejoindre le concert des sites académiques français considérés comme des sites d'excellence.

Soit nous n'arrivons pas à reconquérir notre ISITE et il y a fort à penser que le risque sera grand que le tissu d'enseignement supérieur et de recherche de notre région se fragilise et se délite peu à peu.

Et quelqu'un a dit, le jour du congrès d'UBFC, il y a une quinzaine de jours, que la Bourgogne Franche-Comté ne sera pas la même avec et sans ISITE et c'est vrai. ISITE a la capacité... C'est, bien entendu, un instrument pour transformer l'enseignement supérieur et la recherche, mais c'est également un instrument qui a la capacité de transformer l'économie de la région et, renforçant l'économie, de venir améliorer le bien-être de l'ensemble des citoyens de la région.

Le 14 novembre donc, nous avons reçu un courrier tout à fait explicite de la ministre dont je vais vous lire un certain nombre d'extraits. J'ai dû vous faire passer, il y a quelques semaines, le courrier, mais je voudrais vous lire, parce que tout le monde ne l'a peut-être pas fait, certains extraits les plus marquants de ce courrier.

Donc le courrier est adressé aux présidents et aux directeurs généraux des établissements membres de la COMUE UBFC et au président de la COMUE. Donc il dit :

« L'Université Bourgogne Franche-Comté est lauréate de l'appel à projets IDEX/ISITE, financé par l'État dans le cadre du programme « investissements d'avenir » via une convention attributive d'aide signée le 29 décembre 2017.

Cette labellisation fait suite à une décision du jury international.

Votre projet s'articule autour de trois axes d'excellence. Le développement de ces trois axes offrira une reconnaissance internationale à Université Bourgogne Franche-Comté et constituera la signature d'un établissement cible reposant sur un modèle fédéral non fusionnel des deux universités concernant notamment leur personnalité juridique.

Parmi les principaux leviers de constitution et de reconnaissance de cet établissement, le portage par Université Bourgogne Franche-Comté de toute la politique de recherche ainsi que de l'intégralité des fonds qui lui sont dédiés.

Ces éléments ont particulièrement retenu l'attention du jury international qui a sélectionné votre projet et y a vu la démonstration qu'un établissement intégré et doté d'une structure fédérale pouvait voir le jour en France.

Or, le comité de pilotage IDEX constate aujourd'hui – donc le 14 novembre – les fortes difficultés de gouvernance que connaît le projet depuis au moins une année, le retard pris sur des engagements, l'absence d'évolution positive depuis la rencontre avec le comité de pilotage du 11 juillet 2018.

Le comité de pilotage peut demander qu'un plan d'actions soit élaboré par l'établissement porteur s'il estime que le projet s'éloigne de façon trop importante de la trajectoire définie.

Aussi le comité de pilotage vous demande-t-il de proposer dans un délai de quatre mois un plan d'actions approuvé dans les mêmes termes par vos instances ainsi que par tous les membres partenaires de l'ISITE.

Ce plan d'actions conditionnera la poursuite de votre projet.

En effet, la convention État ANR IDEX/ISITE de juin 2014 stipule que si les crédits ne sont pas utilisés conformément aux conventions, le comité de pilotage peut décider, après avis du secrétaire général à l'investissement, de proposer de réduire, de ne pas verser les tranches suivantes et d'abandonner le projet. »

Voilà les éléments essentiels de ce courrier dans lequel la ministre nous demande, donc après avoir dressé le bilan des engagements déjà tenus, indique que le plan d'actions devra indiquer, parmi les engagements qui n'ont pas été tenus, la conduite à tenir que nous préconisons et indique également que le plan d'actions devra prendre en compte les préconisations qui figurent dans le rapport remis par l'inspection générale à la ministre suite aux difficultés rencontrées par le projet.

Je voulais vous relire ce courrier qui indique bien le cadre dans lequel nous nous situons et puis qui indique également bien l'exercice que l'on a à faire aujourd'hui, qui est de débattre sur un plan d'actions, pas sur un projet.

C'est un plan d'actions qui est lui-même, bien entendu, au service d'un projet qui est le projet existant, qui a été écrit, qui n'est pas remis en question par la ministre, qui n'est pas remis en question par le secrétaire général à l'investissement, mais qui attire simplement notre attention sur la nécessité de ce plan qui doit venir au service de ce projet.

Nous avons donc reçu ce courrier le 14 novembre et, bien évidemment, compte tenu du laps de temps de quatre mois qui est une contrainte de temps absolument considérable pour réaliser un exercice de cette nature et le réaliser de façon ouverte et concertée et négociée, nous avons immédiatement engagé le travail et quand je dis « nous avons engagé le travail », ce sont les chefs d'établissement des établissements fondateurs d'Université Bourgogne Franche-Comté, c'est l'administrateur provisoire dès qu'il a été nommé à la fin du mois de décembre, ce sont les directeurs généraux des services des établissements fondateurs avec le directeur général des services de la COMUE.

Donc nous avons eu une première phase qui a été une phase de travail intensive.

Cette première phase de travail, technique et politique, a été suivie d'une phase de concertation également importante et intensive puisqu'elle nous a permis tout d'abord de dialoguer de façon itérative avec les établissements membres du consortium ISITE, c'est-à-dire les établissements universitaires de santé, les organismes nationaux de recherche, qui sont bien parties prenantes parce que membres du consortium ISITE mais qui ne sont pas fondateurs de la COMUE.

Nous avons également, au cours de cette phase de concertation, dialogué dans le cadre de nos congrès. Le 18 janvier, c'était le congrès de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard. Le 21 janvier, vous le savez, celui de l'uB et de l'UFC. Le 24 janvier, c'était celui d'Université Bourgogne Franche-Comté. Le 1^{er} février a eu lieu l'assemblée générale d'AgroSup. Le 7 février a eu lieu l'assemblée générale de l'ENSM.

Et parmi les éléments récents dont je n'ai pas eu l'occasion de vous parler, je voulais vous dire que nous étions, avec Luc Johann, donc l'administrateur provisoire, avec Jacques Bahi, avec Ghislain Montavon qui est le président de l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, avec Alain Dereux qui est le porteur d'ISITE, et moi-même, nous avons, le 29 janvier dernier, rencontré à Paris le cabinet de la ministre, la DGESIP - la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle -, la DGRI - recherche et innovation. Nous avons également rencontré le secrétariat général à l'investissement.

Et nous avons eu un premier échange qui était téléphonique avec Alain Schuhl qui est le directeur général délégué à la science du CNRS.

Il est apparu, de cette longue journée pendant laquelle nous avons pu confronter le premier plan d'actions, celui qu'on avait discuté ensemble en congrès, il est apparu de façon tout à fait claire que l'ensemble des parties prenantes de notre ISITE, qu'il s'agisse du cabinet, de la DGESIP, de la DGRI ou du secrétariat général à l'investissement, tous veulent notre réussite, c'est tout à fait clair, et tous ont émis une appréciation positive sur le plan d'actions qu'on vous avait soumis.

Alors, bien entendu, on n'a pas fait une analyse ligne par ligne en quelques heures de ce plan d'actions, mais pour la connaissance qu'ils avaient pu en avoir, ils en ont mesuré l'ambition et ils ont mesuré à quel point ce plan répondait de façon effective à la demande de la ministre.

Passée cette seconde phase de concertation avec le consortium, avec nos congrès, avec le cabinet de la ministre et le SGPI, nous avons pu, la semaine passée, finaliser ce plan.

Je crois là aussi que bien peu pensaient que l'on pourrait, entre le 14 novembre et le début du mois de février, mener à bien un travail de cette ampleur. Nous l'avons fait.

Nous l'avons fait parce qu'il y a, avant tout, de la confiance entre les établissements, il y a de la confiance entre les établissements et l'administrateur provisoire de la COMUE, et puis qu'il y a une volonté partagée et une vision partagée, et cette vision, elle n'a pas évolué au cours du temps, malgré les difficultés que nous avons traversées.

Donc ce plan d'actions qu'on vous a remis, il y a quelques jours, je voudrais vous dire que c'est un document qui est un document d'équilibre. C'est le point d'équilibre négocié en confiance entre les chefs d'établissement concernés, ceux du consortium ISITE, ceux de la COMUE, l'administrateur provisoire.

C'est le point d'équilibre et le résultat de ces négociations également avec nos congrès puisque, à l'occasion de ces longues séquences de congrès... Il a duré environ cinq heures dans notre université. Je pense qu'il a duré à peu près autant à l'université de Franche-Comté. Il n'a duré pas moins de... autant pour Université Bourgogne Franche-Comté.

À l'occasion de ce congrès, nous avons pu écouter, nous avons pu nous enrichir des remarques qui étaient faites.

Il y a eu des remarques tout à fait justifiées et pertinentes qui nous ont amenés à reculer sur un certain nombre de propositions qui figuraient dans le plan d'actions et de façon, encore une fois, tout à fait justifiée.

Et c'est tout ceci qui amène à ce plan d'actions qui vous a été adressé, il y a environ une semaine.

Donc je voulais vous tenir ce propos introductif.

On ne va pas balayer ligne par ligne, proposition par proposition, ce document. On l'a déjà fait à l'occasion du congrès. Vous avez pu en prendre connaissance et donc je vais maintenant vous laisser vous exprimer sur ce texte, encore une fois, qui est un texte qui est l'équilibre des visions portées par 16 établissements, les 15 établissements du consortium et l'administrateur de la COMUE qui parle, qui s'exprime au nom d'Université Bourgogne Franche-Comté.

Lou Noirclère veut intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je vous remercie, Monsieur, pour ces propos introductifs, pour ce long résumé des quatre derniers mois.

Cependant, je vais me permettre de pouvoir essayer de compléter un petit peu vos propos parce qu'à mon sens, il y a quelque chose... il y a une notion dans vos propos qui paraît un petit peu éludée, qui paraît un petit peu oubliée, c'est finalement une composante majeure, si ce n'est la composante principale d'UBFC, c'est la communauté.

Effectivement, la ministre vous a envoyé un message en tant que chef d'établissement, il y a quatre mois, afin de rédiger un plan d'actions. Ce plan d'actions, il y avait effectivement la manière de le rédiger comme cela a été fait, en comité restreint, en comité un petit peu opaque, un peu contraire à la transparence dont vous nous faisiez tout à l'heure l'éloge.

Et puis si on vous suit sur ce beau résumé, vous nous parlez de dialogue, vous nous parlez de confiance, vous nous parlez d'équilibre, et puis je peux élargir un petit peu en parlant de démocratie et de transparence.

Eh bien, finalement, quand on ajoute la communauté... enfin, la partie importante qu'est la communauté dans la COMUE, cela peut retourner beaucoup de choses parce qu'effectivement, ce plan d'actions, la communauté, à aucun moment, n'a été conviée pour le réfléchir, pour le co-rédiger, si je peux appeler cela comme cela, et, effectivement, elle a été appelée à se prononcer lors des derniers congrès. Mais, pour moi, ce n'était pas un dialogue.

Effectivement, peut-être que le jour du congrès, on avait une illusion de dialogue parce qu'effectivement, vous, ici, au congrès de l'uB, avait été réceptif sur beaucoup de points. Les chefs d'établissement et l'administrateur provisoire ont été réceptifs également sur beaucoup de points, en tout cas en apparence *a priori*, lors du congrès UBFC.

Cependant, quand on lit le texte que vous nous proposez aujourd'hui et je pense qu'on va pouvoir revenir sur certains points, on s'aperçoit que c'était une illusion de dialogue parce que peut-être qu'il y a eu un recul sur certains points, mais

c'est un recul dans la forme, ce n'est pas un recul dans le fond, et ce qu'attend la communauté, c'est, sur certains points, des modifications majeures de ce plan d'actions, des modifications dans le fond, notamment sur la partie sur la réforme statutaire qui, comme cela a été rappelé de manière très appuyée, doit être réfléchie et faite dans un second temps. Pourquoi pas à l'horizon 2020, lors des élections ? Point sur lequel vous étiez d'accord. Cependant, il figure encore parmi ce plan d'actions de manière assez ambiguë.

Ensuite, vous nous parlez de confiance entre les établissements et entre les établissements et l'administrateur provisoire.

Effectivement, pour pouvoir rédiger ce plan d'actions, il a dû y avoir de la confiance, quoique peut-être un petit peu mitigée quand on lit les échanges de mails lors de la campagne de communication de Just Dijon, mais c'est un autre sujet.

Donc cette confiance, elle n'est pas. Les mots sont durs, mais elle n'est pas présente, en tout cas en ce qui me concerne, envers les chefs d'établissement.

Elle ne peut pas être présente parce qu'après avoir débattu pendant six heures ici dans cette salle, après avoir débattu pendant quatre heures à Besançon pour le congrès d'UBFC, après avoir, ces quatre derniers mois, alerté sur le calendrier qui était tenu parce que le calendrier, c'est un calendrier que vous avez fixé, que les chefs d'établissement ont fixé, bien que c'était un délai contraint le calendrier aurait pu être totalement inversé en incluant la communauté dans la rédaction de ce plan d'actions.

Si on détaille sur ce calendrier, vous avez commencé à rédiger ce plan d'actions, ensuite il a été présenté en congrès puis on demande de le ratifier dans les instances des établissements où les chefs d'établissement ont forcément la majorité puisqu'ils sont chefs d'établissement. Donc sans surprise, aujourd'hui, à Besançon et ici, ce plan d'actions va être voté positivement. Sans surprise. Sans surprise dans les écoles dont les chefs d'établissement ont participé à la rédaction, ils ont la majorité également dans leur conseil d'administration. Il va être voté pour.

Mais la surprise, elle va être le 5 mars dans le conseil d'administration d'UBFC parce que malheureusement, la communauté n'étant pas... Elle n'a pas été impliquée, en tout cas, le ressentiment qu'elle a, c'est qu'elle n'a pas été impliquée dans la rédaction de ce plan d'actions et je crains que... je crains vraiment le vote qu'il va y avoir lors de ce conseil d'administration d'UBFC le 5 mars car, bien que le ministère vous fasse confiance, bien que vous vous fassiez, je le répète, confiance entre vous et avec l'administrateur provisoire, je crains qu'une partie de la communauté ne partage pas cette confiance.

Enfin, concernant l'équilibre des visions.

Il y a peut-être un équilibre des visions parce que la première partie de ce document fait consensus.

Cependant, vous l'avez bien remarqué lors du congrès, il n'y a pas d'équilibre des visions sur la seconde partie.

Et c'est pourquoi aujourd'hui je vais vous demander, si c'est possible, de procéder, si vous l'acceptez bien sûr, à un vote de ce document en deux temps, un premier temps sur la première partie du document que vous consacrez vraiment au maintien du label ISITE et puis un second vote sur la partie qui n'était pas demandée réellement par l'IGAENR, qui n'a pas forcément été demandée par le ministère, sur la modification statutaire.

Le Président.- Bien... Je pense qu'il y a effectivement un point sur lequel on n'arrivera pas à se mettre d'accord, c'est que vous aimeriez qu'on procède par un

mécanisme de démocratie directe qui engage la totalité de la communauté, alors qu'on est dans un système de démocratie participative avec des instances qui sont des instances qui sont élues et qui sont légitimes, et bien évidemment, des tâches de cette ampleur, elles ne peuvent pas être discutées et incrémentées dans une démarche de démocratie directe qui engagerait la totalité de la communauté.

Je voudrais rappeler que sur la préparation de ce plan d'actions, au total, ce sont 24 dirigeants représentant 16 établissements qui ont travaillé et qui ont dialogué avec des congrès qui représentent environ 250 à 300 personnes et qui ont dialogué pendant plusieurs heures et tout ceci a été débattu, a été entendu et qu'ensuite, ce plan a été passé au crible, comme je vous l'indiquais, du cabinet de la ministre, de la DGESIP, de la DGRI, du secrétaire général à l'investissement et du CNRS. Donc je pense qu'en termes de concertation, de dialogue, au contraire, un travail significatif a été fait.

Sandrine, je vais te passer la parole, mais je voudrais terminer.

Et donc la fin de ma réponse, Lou, c'est que ce plan, comme je vous l'ai dit, c'est un plan d'actions, c'est la résultante et l'équilibre de négociations qui ont été conduites avec 16 établissements et que ce plan, il ne peut pas être... c'est un tout et il y a un équilibre dans ce plan, et que ce plan, bien évidemment, ne peut pas être tronçonné. Donc c'est bien le plan dans son entièreté qui est soumis après une phase de concertation qui a été une phase de concertation tout à fait approfondie.

Sandrine, si tu veux ? Tu veux intervenir ?

Mme Rousseaux.- Oui, moi je voudrais poser une question. C'est que tout le monde parle de dialogue, de réceptivité, de confiance, présente ou pas. Moi j'avais une question. Est-ce qu'il y a eu des remontées des différents élus par rapport aux propositions qui ont été faites lors du congrès et est-ce que ces propositions ont été prises en compte ? Combien y en a-t-il eu ? De quelles personnes exactement ? Et quelle a été la prise en compte faite ?

Le Président.- En termes de propositions précises dans ce cadre-là, certaines ont été faites dans le cadre des congrès. Il y a eu plusieurs propositions tout à fait intéressantes dans le cadre des congrès, que ce soit le congrès de l'uB ou celui d'UBFC auquel j'ai participé, avec des propositions qui étaient parfois, d'ailleurs, précises et techniques.

J'ai en tête un collègue SNESUP de l'Université de Franche-Comté qui, au congrès de la COMUE, a proposé par exemple que dans le cadre... de façon à améliorer le lien entre les instances... entre les établissements et la COMUE, on puisse avoir une augmentation du nombre de personnes qui sont représentants à qualité établissement dans les instances.

Mais tout cela, c'est trop technique pour avoir place dans ce document qui ne reste que sur des principes. C'est éventuellement des propositions dont on pourra rediscuter, le moment venu, quand on travaillera sur des statuts de façon beaucoup plus précise.

Donc on a eu quelques propositions de ce type qui ont été notées avec attention et qui seront prises en compte quand le moment sera venu.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui... Je... je suis troublé par la... par la méthode. Alors, je trouve... En un mot, la méthode n'a pas été bonne. On ne va pas se mettre d'accord dessus.

La situation que nous vivons est exceptionnelle, tu l'as dit, ce conseil d'administration est exceptionnel et je pense qu'à situation exceptionnelle, on aurait pu mettre en place un dispositif exceptionnel, notamment lorsqu'il y a une crise majeure au sommet de l'État où dans l'État, le chef de l'État convoque les porteurs de listes différentes ou les élus de listes différentes.

On se voit régulièrement, on ne s'est pas vu à cette période-là dans ce qui aurait pu être un débat et là, pour le coup, un vrai lieu de propositions et de contre-propositions.

Le deuxième élément, je pense qu'on ne peut pas s'affranchir d'associer, au-delà des élus des conseils, mais aussi des directeurs de laboratoire qui ont tendu la main fin décembre. 38 directeurs de laboratoire du site Bourgogne Franche-Comté ont clairement tendu la main aux chefs d'établissement en proposant leurs services pour apporter des solutions. On a reçu une réponse polie mais qui n'a donné rien puisqu'il n'y a pas eu de dialogue, il n'y a pas eu d'échange, il n'y a pas eu véritablement de groupe de travail mené entre les directeurs de laboratoire et ce n'est pas neutre.

On veut faire du site Bourgogne Franche-Comté une université fédérale de recherche, il faut bien évidemment que les acteurs de la recherche soient associés et tous associés.

Le dernier élément, il ne me semble pas que les collectivités territoriales aient été associées à un moment ou à un autre du travail.

Et moi, je pense qu'il manque aussi un acteur autour de la table, c'est le monde socio-économique.

Alors, mon voisin est présent aujourd'hui, il pourra prendre la parole s'il le souhaite, mais au moment de la construction ou du débat, je pense qu'on ne peut pas s'affranchir, à l'échelle du site Bourgogne Franche-Comté, d'associer les acteurs de manière majeure, notamment lorsqu'on traverse une crise sans précédent et une crise qui peut avoir des conséquences lourdes dans les semaines ou dans les mois à venir.

Ensuite, je suis surpris par la méthode. Tu nous dis que tu ne vas pas présenter de document, alors qu'on a eu un document très détaillé qui a été présenté lors du congrès.

Moi, ce que je voudrais au moins aujourd'hui, c'est que tu nous dises dans le détail les modifications puisque vous avez tenu compte, les uns et les autres, des échanges du congrès. Mais il faudrait nous dire quelles sont ces modifications majeures et surtout qu'on les mette en perspective avec la lecture que nous, on a pu faire du document.

Pour être honnête, je n'ai pas vu énormément de modifications. Un peu dans la forme, pas dans le fond.

Et puis après, je me permettrai de poser des questions un peu plus précises sur certains points du texte qui m'ont particulièrement troublé.

Le Président.- Les directeurs de laboratoire, Sébastien, ont été invités à dialoguer dans le cadre du congrès. Le congrès a été précisément le moment ouvert à l'ensemble des dirigeants de notre université, l'ensemble des dirigeants de l'Université de Franche-Comté, l'ensemble des dirigeants d'Université Bourgogne Franche-Comté. Le temps du congrès était le temps de ce débat et tous les directeurs de laboratoire ont été invités. Certains sont venus, probablement pas tous, mais chacun a eu l'ample possibilité de s'exprimer sur ce plan d'actions. Donc il n'y a pas de difficulté.

Maintenant, on ne va pas... On a eu un débat analytique le 21 janvier sur ce plan d'actions. On ne va évidemment pas reprendre de façon analytique la totalité du plan d'actions. On l'a explicité de façon tout à fait détaillée le 21 janvier. Vous l'avez eu entre les mains depuis une semaine. Évidemment, on peut discuter des points que les uns et les autres, vous souhaitez aborder et je répondrai au point que vous souhaitez aborder, mais il n'y a pas forcément utilité à ce qu'on réaborde la totalité des éléments et des propositions de ce plan d'actions dont vous avez, pour l'essentiel, compris la pertinence à l'occasion du congrès. Donc l'idée, bien sûr, aujourd'hui est qu'on puisse débattre sur les points qui peuvent faire interrogation dans ce plan d'actions.

Cédric.

M. Clerc.- Oui, je voudrais intervenir pour le SNPTES pour dénoncer aussi la méthode, comme cela vient d'être fait par d'autres, pour préciser que le SNPTES, depuis le mois de novembre, attend un rendez-vous avec M. le Président de l'université, qu'une date début décembre n'était pas compatible, mais depuis, pas de proposition.

Je pense que cela aurait été effectivement un moment pour que vous nous présentiez l'avancée des travaux et que nous puissions échanger à ce moment-là, poser des questions puisque le congrès mérite d'exister et de se tenir.

Personnellement, je ne sais pas si d'autres ont été mieux informés, mais j'ai découvert le document sur ma chaise en arrivant. Je vous avoue que...

En plus, ayant été prévenu simplement une semaine à l'avance, c'était un petit peu compliqué, vu l'ampleur du sujet et son importance, pour préparer quoi que ce soit et assister éventuellement même jusqu'à la fin de ce congrès.

Donc pour la méthode et la confiance, je pense qu'effectivement, la communauté n'a pas été associée à la démarche du tout.

Le Président.- Je pense que la communauté l'a été aussi largement qu'il était possible de le faire et, en particulier, y consacrer cinq heures de débat dans le cadre du congrès, qui ont permis une analyse précise, me semble-t-il, de chacune des propositions, et Dieu sait si vous avez eu l'ample possibilité de vous exprimer en congrès, je pense, au contraire, que la concertation a été approfondie.

Maude Clavequin et ensuite Lou Noirclère... et puis ensuite Denis Hameau.

Mme Clavequin.- Alors, moi, je vais retenir les mêmes propos que ceux que j'ai déjà tenus au dernier CA d'UBFC.

Déjà pour remercier vraiment l'ensemble des acteurs qui ont fourni un travail extrêmement important en très peu de temps. Les choses n'ont été évidemment pas faciles, la situation et les conditions non plus. Donc vraiment pour dire et féliciter l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce travail.

J'ai, cependant, quelques bémols que je voulais exprimer ici notamment par rapport à la place des collectivités. C'est ce que j'ai déjà dit lors du CA d'UBFC, que j'avais déjà exprimé également lors du congrès d'UBFC.

Je crois que dans un moment aussi important que celui-là, le fait d'associer les collectivités bien en amont aurait été judicieux pour plusieurs raisons. À la fois nous avons besoin, et je crois que l'émotion suscitée par la campagne de communication le prouve encore une fois, d'avoir des lieux de rencontre avec l'ensemble des collectivités et je sais que beaucoup partagent ce point de vue et que

ce sera exprimé également au CA de l'UFC qui se tient en ce moment même à Besançon. Il était vraiment important que l'on puisse discuter avec vous.

Je dis également que nous sommes en train de mettre à jour notre schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, que nous avons un petit peu stoppé pour l'instant au regard de la situation et il nous semblait important de le faire, mais je crois qu'il était important que nous puissions exprimer un certain nombre de choses et je parle de la Région mais je parle aussi de l'ensemble des collectivités infra évidemment.

Au-delà de ce point, il y a la question de la méthode par rapport au CA d'UBFC, ce que j'ai très clairement exprimé la dernière fois.

Je regrette que ce document n'ait pas été présenté dans sa version finale en amont, au CA d'UBFC, pas pour une validation sur le fond parce qu'il faut évidemment que ce soit présenté de façon globale, mais il aurait été quand même important et, dans l'esprit même de ce qu'on a envie de porter par rapport à l'aspect fédéral de cette Université de Bourgogne Franche-Comté, il aurait quand même été, je pense, de bon ton de pouvoir en discuter et notamment, on va se le dire très clairement, sur les points qui ont posé question et qui ont ouvert un certain nombre de débats dans les différents congrès préalables, ce qui n'a pas été fait et je trouve cela fortement dommageable.

L'important aujourd'hui pour nous, c'est de pouvoir, je le dis très clairement, avoir l'unanimité sur un vote au futur CA d'UBFC. C'est sur ce point-là évidemment que nous allons être collectivement regardés et que cette unanimité, elle est, me semble-t-il, importante dans des conditions où finalement certains points, encore une fois, de ce document n'ont pas été discutés.

Je donne un exemple parmi tant d'autres, mais sur la dimension très clairement exprimée de tenir compte du principe des trois tiers, je prends cet exemple-là par rapport aux collectivités et par rapport à l'organisation régionale que nous essayons de promouvoir et qui, comme vous l'avez très justement rappelé, Alain, a une importance considérable sur l'attractivité de notre région et sur le développement économique dans les prochaines années puisque tout cela est évidemment étroitement lié.

On fait mention de deux universités, on ne parle pas de la troisième qui est quand même l'Université technologique, qui a beaucoup moins d'étudiants que les deux autres, certes, mais qui, malgré tout, constitue une force importante à l'échelle nationale puisqu'il n'y en a que trois.

C'est un exemple, mais pour dire qu'il y a des sujets vraiment qui auraient pu être abordés.

Associer l'UTBM avec l'ensemble des autres établissements et des autres écoles ne me semble pas forcément être une bonne stratégie.

C'est un exemple. Je n'ai pas d'avis tranché sur la façon de procéder. Simplement, nous aurions pu en discuter et je pense vraiment qu'il aurait été important de le faire.

Donc moi, il me semble que pour pouvoir, et j'en termine par là, obtenir encore une fois l'unanimité du vote au CA d'UBFC, et je crois vraiment qu'il faut y arriver pour donner une dynamique et donner... mettre les gens de notre côté par rapport à cette labellisation, il y a peut-être effectivement des éléments qu'il faut éclaircir par rapport à ce document et je pense que nous allons le faire.

Parallèlement à cela, cela ne reste qu'une étape. C'est-à-dire qu'une fois que nous aurons passé l'étape ministérielle prochaine qui, je l'espère, sera positive, évidemment que le principal... les principaux enjeux qui s'ouvrent devant nous dans

les prochains mois doivent nous permettre la vraie pérennisation, cette fois-ci, de notre labellisation ISITE et cela, ça se jouera d'ici un an et donc tout le travail qui devra être mené pendant cette année devra être évidemment le plus collaboratif possible. Je crois qu'il est impératif de se le dire et de s'y préparer parce que c'est bien là que va se jouer l'avenir de notre labellisation ISITE.

Le Président.- Ce que vous dites est... Je vais répondre avant de vous passer la parole.

Ce que vous dites, Maude, est tout à fait important. Ce sur quoi nous délibérons aujourd'hui, c'est un plan d'actions qui doit permettre à la ministre de mettre fin à cette phase probatoire au sein de la phase probatoire. C'est comme cela que les choses se passent. Et si nous terminons cette phase probatoire dans la phase probatoire en mars d'une façon qui puisse satisfaire la ministre, nous allons retrouver notre ISITE. Mais l'échéance de l'année 2020 reste une échéance qui est une échéance qui s'appliquera et donc le passage devant le jury international en fin de phase probatoire sera à l'automne 2020. On aura donc environ 18 mois. Ce qui veut dire que nous aurons cette période de temps de 18 mois pour mettre en application opérationnellement les éléments qui figurent dans le plan d'actions et qui sont d'une certaine façon... c'est du verbe, ce sont des sortes de déclarations d'intention, mais on aura 18 mois pour les décliner de façon opérationnelle. Cela, c'est tout à fait vrai et c'est tout à fait important.

La deuxième chose que je veux vous dire, c'est que l'équilibre des trois tiers, c'est un équilibre politique que les établissements ont décidé quand on a commencé de travailler sur la COMUE en 2013-2014. Aucun des établissements, pas plus l'UTBM qu'un autre établissement, ne souhaite revenir sur cet équilibre des trois tiers. Je vous rappelle les trois tiers, c'est un tiers université de Bourgogne, un tiers Université de Franche-Comté, un tiers les autres établissements. Et l'Université technologique de Belfort-Montbéliard ne revendique pas une position particulière dans ces trois tiers.

Derrière ces trois tiers, il faut lire la signification politique de ceux-ci et je suis content d'avoir l'occasion de le dire parce que je n'ai pas eu souvent l'occasion de le faire.

L'université de Bourgogne représente à elle seule environ 50 % de l'enseignement supérieur et de la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Notre université, c'est 50 % des étudiants, c'est en gros 50 % des personnels. Si l'université de Bourgogne a accepté de ne peser qu'un tiers dans l'équilibre politique d'Université Bourgogne Franche-Comté, c'est une marque de son très fort engagement pour le collectif et de sa volonté très forte de construire sans arrogance et sans vouloir manifester cette prééminence qu'elle a dans le tissu d'enseignement supérieur et de recherche de Bourgogne Franche-Comté. Mais il faut que chacun sache que c'est une concession extrêmement forte que l'université de Bourgogne fait à la construction du collectif.

L'université de Franche-Comté doit représenter à peu près un tiers, peut-être un petit peu moins, donc elle est probablement un petit peu surpondérée, mais surtout effectivement les écoles bénéficient d'une pondération qui est une pondération qui est tout à fait satisfaisante en termes d'équilibre puisque globalement les écoles représentent un poids, en tout cas si on compte en nombre d'étudiants, qui est inférieur à un tiers.

Donc les écoles ne sont pas lésées dans cet équilibre des trois tiers et pas plus l'Université technologique de Belfort-Montbéliard, encore une fois, qui ne

revendique pas un poids politique qui soit supérieur à celui qu'on a convenu tous ensemble, encore une fois, il y a quelques années, et que personne ne souhaite remettre en cause parce que la remise en cause de cet équilibre des trois tiers serait probablement quelque chose qui viendrait fragiliser l'équilibre et le consensus et l'engagement des établissements et des (*mot inaudible*).

Voilà ce que je peux dire en réponse à votre intervention.

Alors, Lou voulait intervenir... Lou Noirclère puis Denis Hameau et ensuite Pierre-Antoine Kern.

Alors, Lou, si vous voulez intervenir.

M. Noirclère-Fresse.- Oui, je voulais intervenir par réaction à vos propos directement, avant l'intervention de Mme Clavequin, c'est que j'ai le sentiment, la sensation que vous êtes réellement et... réellement persuadé que la communauté a été totalement insérée dans le mécanisme de discussion et que vous en êtes sincèrement persuadé. Donc je ne peux pas vraiment vous convaincre de ma vision mais, cependant, je vais quand même attirer votre attention sur quelque chose, c'est qu'il y aurait eu un moyen réellement efficace pour intégrer la... Et facilement.

On ne va pas refaire le passé, mais quand vous nous expliquez par de longues phrases qu'il est très compliqué de faire intervenir la communauté dans la rédaction d'un tel plan d'actions dans un délai aussi restreint, une inversion du calendrier, comme vient de le dire Mme Clavequin, avec un CA d'UBFC en amont des deux CA... enfin, des conseils d'administration des autres établissements, également l'université de Bourgogne et l'université de Franche-Comté, cela aurait directement et simplement intégré la communauté à la rédaction de ce plan parce qu'elle aurait eu l'occasion de s'exprimer concrètement lors du CA d'UBFC.

C'est une volonté politique de ne pas l'avoir fait, mais vous ne pouvez pas nier aussi ouvertement le fait que vous n'avez pas souhaité intégrer la communauté dans la rédaction de ce plan d'actions.

M. Trichard-Comparot.- (*Hors micro – Intervention inaudible*)

M. Noirclère-Fresse.- Excusez-moi, Monsieur Comparot, je parlais à M. le Président Bonnin.

Mais vous ne pouvez pas nier cela, clairement. La communauté a été consultée, n'a pas été entendue lors des différents congrès. La preuve en est aujourd'hui.

Non pas que pour mon intervention mais pour des interventions qui ont pu également avoir eu lieu après ma première intervention tout à l'heure.

Ce n'est pas sain de vouloir appuyer le fait que la communauté a absolument été intégrée. Enfin, on ne peut pas, au bout d'un moment, se leurrer jusqu'au bout. Sinon, à quoi servons-nous dans ce conseil d'administration ?

On peut directement sortir maintenant et puis, comme cela, la preuve de la démocratie aura été faite que l'exécutif de l'université rédige son plan d'actions sans la communauté. Enfin, il arrive un moment où il faut pouvoir l'avouer.

Je suis désolé d'être aussi dur dans mes propos, mais je pense qu'au bout d'un moment, il faut pouvoir dire les choses clairement pour pouvoir être entendu.

Le Président.- Alors Ambre, Denis.... Ambre va répondre, je pense. Ensuite Denis et Pierre-Antoine.

Ambre ?

Mme Adamiak.- Merci.

Juste pour revenir très rapidement sur tes propos... Pardon. Tu parles effectivement... Enfin, tu mentionnes le fait qu'il est extrêmement compliqué dans un délai restreint dans lequel nous étions actuellement de rédiger ce plan d'actions.

À ce propos, je pense qu'il y a quand même un certain respect à avoir, notamment dans tes propos, même si c'est extrêmement bien formulé, mais j'ai l'impression qu'on est... qu'on tourne constamment autour d'une théorie du complot dès que tu prends la parole.

Il y a un petit peu de spéculation, je pense, derrière tout cela.

Je pense qu'il serait bon de plutôt le formuler sous forme de questions pour essayer de chercher à comprendre.

En tout cas, nous, pour notre part, ce sera un vote favorable puisque, effectivement, et une fois de plus, comme tu as pu le mentionner, le délai était extrêmement restreint.

Je pense qu'un travail extrêmement convenable a été réalisé malgré tout.

Si toutefois, effectivement, certains acteurs n'ont pas été concertés, c'est peut-être par manque de temps, mais je pense que les acteurs principaux et les acteurs majeurs sont en accord avec ce qui a été rédigé ici et... voilà.

Après, je t'invite fortement à faire attention à certains de tes propos puisque comme je te le dis, pour moi, c'est une impression de théorie du complot en permanence.

M. Noirclère-Fresse.- Je te remercie pour la leçon.

Le Président.- Denis Hameau.

M. Hameau.- Oui, moi, très rapidement, je voudrais saluer le travail qui a été fait parce que d'une certaine manière, il a été fait dans un temps très contraint et avec une feuille de route qui nous a été expliquée. Donc non seulement le temps est contraint mais l'exercice est contraint. Alors, je pense que c'est important que tout le monde en prenne conscience.

Deuxième chose, c'est que cinq heures de débats ce n'est pas rien. Pour être dans pas mal d'assemblées, je crois que c'est important et que ces débats sont allés au fond, donc il faut aussi l'acter.

Pour autant, il y avait des questions de légitimité à trouver et je crois que vous avez trouvé des équilibres entre vous. Ce qui est important, c'est que la communauté universitaire se mette d'accord parce que c'est une condition de succès pour nous en termes de territoire. Pour moi, c'est vraiment important. Donc que vous ayez trouvé vos équilibres, je crois que c'est un élément clé.

Que vous ayez trouvé une solution à la question des doubles légitimités qui existait précédemment, je crois que c'est un élément clé, en faisant disparaître le conseil des membres, c'est ce que j'ai compris, qui intégrera une autre structure. Donc on devrait avoir une continuité.

Le point de vigilance qui avait été évoqué, et là aussi je pense que cela a été un peu entendu, même si ce n'est pas encore travaillé sur le fond parce que le temps peut-être manque, c'était la question démocratique avec l'histoire du collège électoral et des trois tiers. Je pense que c'est là-dessus qu'il faudra amener un certain nombre d'éléments de précision.

À partir du moment où moi je considère que, un, ISITE est plutôt aujourd'hui dans une posture favorable sous réserve et que, deux, vous ayez trouvé des équilibres internes qui vous conviennent, je pense qu'on est sur la bonne voie.

Pour autant, il faut vraiment traiter cette question démocratique pour qu'à un moment donné, il y ait effectivement une adhésion d'ensemble du corps qui compose la communauté.

Le Président.- Merci, Denis, d'avoir abordé cette question de la double légitimité et des nécessaires évolutions institutionnelles, en fait, de la COMUE.

Vous avez bien compris qu'un des éléments qui justifie les propositions d'évolutions statutaires, c'est précisément qu'on puisse construire des statuts qui permettent d'établir un équilibre, un équilibre qui soit un équilibre entre établissements, un équilibre qui soit un équilibre entre territoires, pour que plus jamais on ne puisse passer par des situations comme celles qu'on a connues au cours des précédents mois.

De fait, cette question-là, je crois, qui est une question très politique et qui est une question de fond, elle a été abordée avec le cabinet de la ministre et de façon tout à fait approfondie, et la conseillère de la ministre avec qui nous avons pu discuter et qui est la personne qui supervise sur l'ensemble des sites universitaires français les politiques de site et qui supervise le cadre politique des évolutions statutaires sur les politiques de site a parfaitement compris la nécessité de faire évoluer ces statuts et, de fait, nous a même demandé « pouvez-vous nous démontrer que si nous vous redonnons votre ISITE, les mêmes causes produisant les mêmes conséquences, on ne va pas à nouveau se trouver dans des situations qui seront des situations politiques qui paralyseront votre dispositif ? ». Et donc le cabinet de la ministre, sur le principe, valide la nécessité, approuve la nécessité de procéder à des évolutions de statuts.

Sans qu'on rentre dans les détails. Évidemment, on ne pouvait certainement pas en quelques semaines revoir les statuts. Alors, pour le coup, cela aurait été quelque chose qui aurait été quelque chose d'antidémocratique. L'idée était simplement de se mettre d'accord sur le principe d'une révision des statuts et sur quelques grands principes qui figurent dans ce document et qui pourraient présider à la construction des nouvelles instances.

Parmi les évolutions, et Denis Hameau le souligne, on prévoit une suppression du conseil des membres et je pense que cela est quelque chose qui est de nature à éviter cette sorte de dichotomie qu'on a connue au niveau de la COMUE entre le conseil des membres d'un côté et le conseil d'administration de l'autre et c'est le cœur de notre réflexion que d'arriver à construire une véritable continuité entre les établissements et les instances de la COMUE pour qu'il n'y ait plus cette espèce de césure qu'on a connue au cours de ces années. Et la suppression du conseil des membres et la fusion du conseil des membres et du bureau qui feront que le président de la COMUE travaillera et construira opérationnellement avec les chefs d'établissement et avec les vice-présidents, c'est quelque chose qui est probablement de nature à construire une grande équipe qui sera l'équipe de l'enseignement supérieur et de la recherche de Bourgogne Franche-Comté.

Vous voyez qu'il y a des décisions qui sont des décisions fortes et qui, me semble-t-il, répondent assez largement aux préoccupations qui ont été exprimées par le conseil d'administration de la COMUE au cours des derniers mois.

Denis.

M. Hameau.- Oui, je reprends la parole rapidement parce que je vais vous laisser après.

Donc on est favorable à cette évolution avec la question, comme on l'a dit, sur le volet démocratique qu'il faut travailler, au niveau de Dijon Métropole.

Et finalement, quand on y réfléchit bien, c'était comme si le Sénat et l'Assemblée nationale n'avaient pas de commission mixte paritaire.

Notre situation précédente, elle était comme si deux institutions de quasi même force, même si elles ont des vocations un peu différentes, alors qu'elles devaient se mettre d'accord sur un certain nombre de sujets, étaient en incapacité de trouver un endroit pour le faire. C'est l'idée qui me vient.

Le Président.- Pierre-Antoine voulait intervenir, ensuite Jean-Emmanuel Rollin et ensuite Sébastien Chevalier.

M. Hameau.- (*Hors micro – Intervention inaudible*).

M. Rollin.- (*Hors micro – Phrase inaudible*). Le Sénat, c'est dans l'entre-soi. Pour moi, ce n'est pas la démocratie, le Sénat. C'est autre chose. L'entre-soi n'est pas la démocratie.

M. Kern.- Merci, Alain.

Je voudrais juste revenir sur un point qui me paraît essentiel, c'est de considérer l'état de la région sur le plan économique. On est une région, si ce n'est presque la région, la plus faible sur le plan économique aujourd'hui en France... Et bien sûr que si.

Mme Clavequin.- Tout à fait.

M. Kern.- Et une région qui ne s'améliore pas sur le plan économique. Et, j'allais dire, l'enseignement supérieur au sens large de la région, est sans doute une des forces, en fait, de la région et c'est un des facteurs qui peut permettre l'attractivité de la région.

Un des rares facteurs qui peut permettre l'attractivité de la région puisque parmi les autres facteurs, on le sait, il faut des métropoles importantes et on n'a pas ces métropoles importantes. On le regrette, d'ailleurs. Il y a Dijon qui progresse, mais... voilà.

Et donc je me dis qu'il faut quand même regarder l'essentiel dans cette affaire et qu'ISITE est un outil formidable pour l'enseignement supérieur dans la région.

Alors, à un moment donné, je pense qu'il faut regarder l'essentiel ici. Tout n'est pas parfait, certes, mais à un moment donné, il ne faut pas se tirer des balles dans le pied, il faut regarder l'essentiel et puis il faut agir dans l'intérêt de la région.

C'est pour cela que je voudrais quand même terminer sur une chose, c'est la confiance. On peut ne pas être d'accord sur tel ou tel point, mais à un moment donné, il faut aller dans le même sens et faire confiance. Et je dois dire qu'Alain Bonnin a su créer avec les branches professionnelles, en Bourgogne notamment, une confiance, et les entreprises lui font confiance pour créer ces liens et développer ces liens avec l'enseignement supérieur qui sont déterminants pour les entreprises de la région.

Donc dites-vous bien une chose lorsque vous déciderez, et j'ai bien entendu ce que vous avez dit, vous prendrez des décisions qui impacteront l'économie de la région et l'avenir de la région.

Le Président.- Qui impacteront l'économie et l'avenir, qui impacteront donc le bien-être des citoyens puisqu'il est bien clair que l'économie de la région va entraîner la richesse collective de la région et va entraîner le bien-être des citoyens et de nos enfants et de nos petits-enfants et c'est bien pour cela qu'on est en train de travailler.

Du reste, c'est bien la raison pour laquelle en priorité de l'agenda de politique académique qui a été le nôtre depuis plusieurs années maintenant, était d'obtenir cette initiative d'excellence et maintenant de la reconquérir parce que là encore, et je répète cette phrase, l'avenir de la Bourgogne Franche-Comté ne sera pas le même selon que nous aurons ou que nous n'aurons pas une initiative d'excellence.

Jean-Emmanuel Rollin veut intervenir ensuite Sébastien Chevalier.

M. Rollin.- Si cela concerne le bien-être de nos petits-enfants, je vais assumer leur mal-être, comme cela ce sera dans mon rôle de grand-parent et je n'aurai aucun problème avec cela.

Plus sérieusement, moi je voulais revenir sur un certain nombre de points par rapport à ce que vous nous présentez.

On a parlé... vous avez parlé de confiance, vous avez parlé de démocratie, vous avez parlé de dialogue.

Moi, j'étais au congrès. J'étais présent tout le long du congrès. Cinq heures de dialogue, oui. On avait l'impression d'être entendu.

Quand j'ai repris le document, ce matin, qui nous avait été envoyé, le plan d'actions qui nous a été envoyé, finalement j'ai retrouvé exactement la même chose à quelques virgules près ou avec un habillage littéraire pour dire la même chose que ce qui nous était présenté lors du congrès. Évidemment, il n'y a aucune variante.

Moi, j'ai un certain nombre de problèmes là-dessus puisque comme un certain politique l'a dit, quand il y a un flou, il y a un loup.

Parlons de la démocratie représentative dans la communauté de commu... dans la COMUE.

On avait, lors du congrès, fortement dénoncé l'entre-soi que vous vouliez mettre ensemble, que vous vouliez instaurer dans la désignation des personnels, des représentants élus au CA. Cela n'apparaît plus là, mais là on voit une formulation assez alambiquée sur « établir la continuité entre les instances et les établissements ». On sait très bien que c'est une autre manière. Ce qu'on a réfuté, ce qu'on a sorti par la porte, on va le faire rentrer par la fenêtre. Donc cela nous pose problème.

Il y a un autre problème qui, pour moi, est fondamental. Vous l'avez dit, cela doit travailler sur la confiance.

Or, pour qu'il y ait de la confiance, il faut qu'il y ait de la vérité.

Pour nous, pour moi, représentant des personnels BIATSS, vous nous avez menti, Monsieur le Président, et je le dis et ce n'est pas une théorie du complot. Je vais vous donner un exemple très concret.

Lors du comité technique du mois de décembre, c'est-à-dire trois semaines après que vous avez eu le rapport de l'IGAENR, je vous ai posé la question de la mise à disposition des personnels des établissements travaillant... de l'université de Bourgogne et travaillant pour la COMUE. Qu'en était-il puisque cela se faisait au

niveau de Besançon ? Qu'en était-il à l'université de Bourgogne ? La gouvernance de l'université m'a répondu droit dans les yeux « nous ne sommes pas au courant et il en est hors de question ». Pour voir arriver trois semaines plus tard dans le congrès cette mise à disposition.

Je pense que vous êtes au courant de la situation des personnels dans le... au service Recherche, que cela soit au service du Doctorat. Moi, je reçois un certain nombre de collègues qui me demandent des dispositions pour savoir comment anticiper, ne pas être mis à disposition mais partir.

Je pense que voilà, quand on veut établir la confiance, on commence, quand on est au courant d'une information qu'on va faire apparaître dans un document aussi important, on ne peut pas se permettre aux instances... on ne peut pas se permettre de mentir à une instance représentative du dialogue social, surtout quand, dans ce même document, on prône le dialogue social pour le principe.

Donc pour ces raisons-là, n'ayant plus du tout confiance, je voterai contre ce plan et j'assume tout à fait le mal-être de mes petits-enfants, de mes enfants et de mes arrière-arrière-petits-enfants sans aucun souci.

Le Président.- Merci.

Donc Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Oui, je voudrais qu'on soit très clair sur... Il est hors de question que nous mettions en danger ISITE. Je pense que la tonalité du débat, elle n'est pas de dire que nous sommes contre ISITE. Bien évidemment, il faut sauver ISITE. On en a tous conscience et on connaît les enjeux pour le site.

Ce qui est gênant, c'est qu'en fait, dans le document qu'on nous propose, il y a trois temps.

Il y a un temps qui rappelle les indicateurs ISITE et qui rappelle là où nous en sommes et, finalement, on a plutôt une bonne surprise, c'est qu'on a bien avancé et il y a peu d'indicateurs qui ne sont pas respectés. Il y a quelques points durs encore, mais il y a des pistes qui sont en train d'être trouvées.

Donc cette partie-là, pour moi, elle ne fait aucun doute que toutes et tous, on peut la valider et on peut unanimement, sauf pour des raisons politiques mais qui sont plus de politique nationale plutôt que de politique régionale, mais on ne peut que respecter ce travail-là et ce travail-là, il a été mené depuis, j'allais dire depuis des mois, depuis le début d'ISITE par l'équipe de coordination d'ISITE, par les membres et par UBFC.

Il y a un deuxième temps dans le document, c'est une réponse précise aux interrogations, aux préconisations de l'inspection générale. C'est moins convaincant. Il y a des imperfections, il y a des choses il faut qu'on revienne dessus parce qu'il y a des points sur lesquels je ne comprends pas les formulations.

Et, enfin, il y a un troisième temps, là, pour le coup, qui arrive un petit peu comme un cheveu sur la soupe, qui ne correspond ni à un travail d'ISITE ni à une préconisation de l'inspection générale, c'est la révision majeure des statuts d'UBFC. Et cette partie-là, ce tempo-là... enfin, cette partie-là n'est pas dans le bon tempo.

J'ai relu les préconisations, elles figurent dans le document, on ne demande en aucun cas de se préoccuper des statuts d'UBFC maintenant. La seule question sur les statuts interroge le rôle d'un premier vice-président, effectivement, qui existait dans la première partie d'UBFC mais qui ne figure pas dans les statuts. Et la question est simple : soit on garde ce rôle de premier vice-président, auquel cas il faut préciser les statuts, soit on supprime ce rôle de premier vice-président. De toute

façon, les statuts actuellement, qui sont le seul texte valide, n'en donnent aucune... pardon, n'en font aucunement mention.

Donc je pense que sur ISITE, et qu'on ne se méprenne pas, on est toutes et tous d'accord qu'il faut le sauver et donc il est clair que si nous n'avions à voter que sur la partie ISITE, je voterais favorablement parce que je trouve que le travail qui a été fait est bon.

On ne va pas revenir sur les axes, sur... voilà.

Les imperfections d'ISITE, on les connaît. Je trouve qu'ISITE n'est pas assez considéré comme étant un outil d'UBFC.

Il y a plein d'outils dans UBFC, il y a plein de PIA qui ont été gagnés. Il y en a qui seront encore gagnés, je l'espère, dans les semaines qui viennent. Tous ces PIA contribuent à être des outils d'UBFC au service de la formation, de la FTLV, de la recherche et du site globalement.

Donc moi, ce qui me gêne un petit peu, c'est qu'on donne un surpoids à ISITE. ISITE est important, mais ISITE n'est pas le seul outil. Donc il faut le sauver, mais pas à n'importe quel prix.

Et s'il faut aujourd'hui mettre, dans le même vote, la modification des statuts qui, je le répète, n'est pas d'actualité parce qu'elle n'est pas demandée par l'État, elle n'est pas demandée par l'inspection générale, et si on la met en perspective de sauver ISITE, je voterai contre le document.

Et cela a été dit tout à l'heure, je pense que le CA d'UBFC votera contre parce que le tempo n'est pas le bon et, surtout, ce qu'il y a dans la modification des statuts nécessite un travail, une réflexion, une contradiction qui va prendre des semaines et des mois.

Ce qui est proposé ici notamment sous le terme de l'alternance entre un Bourguignon et un Franc-comtois, selon moi, n'a aucun sens. On n'arrivera pas à construire une région Bourgogne Franche-Comté si, sans arrêt, on regarde le pedigree de la personne qui est à la tête d'UBFC. On n'arrivera pas à construire une université fédérale de la recherche si on n'est pas prêt à lui déléguer, à lui donner massivement, mais à lui céder véritablement de façon indélébile un certain nombre de missions.

Le mot « université fédérale de recherche »... Le mot « recherche » n'apparaît plus dans le document, alors qu'il était quelque part dans la trajectoire depuis le début et notamment au moment de la réflexion, de la construction d'ISITE.

Le fait d'imposer un vice-président, parce que, du coup, ce n'est plus un président du CAC, cela sous-entend que dans les statuts, il y aura probablement une évolution aussi, c'est que le président d'UBFC deviendra président du CAC, ce qui n'était pas le cas actuellement. Le vice-président du CAC doit être quelqu'un d'une école. Mais pourquoi on se priverait de quelqu'un d'un établissement ?

De la même manière, pourquoi se priver d'un directeur d'école comme étant président d'UBFC ?

Pourquoi se priver de quelqu'un qui vienne de l'extérieur au site ?

Je trouve qu'on est en train de se lier à des statuts, à ce stade, qui voudront nous engager dans les semaines, dans les mois à venir, dans les années à venir, alors que le moment n'est pas le bon et qu'au moment, c'est précisé dans le texte, où on devra réfléchir sur une nouvelle évolution des statuts avant la fin 2019, notamment pour intégrer une loi expérimentale, une expérimentation si elle est pertinente, on sera peut-être pieds et poings liés avec des statuts qu'on aura décidés aujourd'hui.

Le dernier élément. Moi je trouvais quand même qu'on... Il faut attendre la page 16 du document pour trouver des propos introductifs intéressants sur UBFC.

On attaque bille en tête sur ISITE, sur ce qu'est ISITE, mais en fait, il faut déjà attaquer sur UBFC. Que représente le site ? Quelle trajectoire on veut donner au site Bourgogne Franche-Comté ? Et après, on se préoccupe d'ISITE et des éléments, indicateurs, jalons, atteints par ISITE.

Moi je trouve que le texte... la porte d'entrée du texte n'est pas bonne.

Et alors, j'ai une autre question pour finir. Est-ce que les membres sont d'accord pour définir une trajectoire ?

On a parlé de dix, quinze, vingt ans, mais je pense que l'enjeu véritablement, sur ce tempo-là, ce qu'on décide aujourd'hui, ce qui se passe aujourd'hui déterminera ce que sera le site dans dix ans, quinze ans ou vingt ans.

Soit on sera un collège universitaire bac+2/bac+3 parce qu'on aura collectivement échoué soit on sera une belle université fédérale de recherche parce qu'on aura collectivement réussi.

Et je pense que la question qui est primordiale aujourd'hui, c'est : qu'est-ce qu'on veut faire de la pointe de la flèche ? La trajectoire nous amène où ?

Si on ne décide pas collectivement de confier la stratégie de la recherche, de confier la réflexion en termes de postes liés aux accessits mais pas seulement, si on ne fait pas vivre les sept pôles... Qui, à mon sens, ne devraient être que six. Il y en a un qui n'a rien à faire dans les sept. Mais les six pôles thématiques qui ont été mis en place. Si ces pôles-là ne vivent pas et ne prennent pas finalement le dessus sur les domaines scientifiques de l'uB ou les collègiums de l'UFC, on échouera. Même si on sollicite là, dans quelques semaines, on ne sera pas convaincant dans un an et demi devant le jury international.

Donc moi, je veux savoir véritablement ce que vous voulez faire du site. Est-ce que vous êtes prêts à confier à UBFC de manière indélébile, maintenant ?

Le Président.- Cela fait beaucoup de choses, Sébastien.

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- En tout cas, sur la question des statuts, vous avez bien compris qu'on n'est pas en train de voter des statuts. On est en train de voter un plan d'actions et avec un certain nombre de principes qui sont des principes généraux.

Il y a probablement dans ces principes généraux, des choses que les uns et les autres, vous pouvez ne pas partager.

Encore une fois je vous ai indiqué tout à l'heure que ce plan, c'est très justement et fort justement le point d'équilibre des négociations entre 16 établissements et quand on négocie à 16 établissements, on construit un plan qui n'est pas forcément l'idéal de chacun des établissements pris isolément.

Il y a probablement dans ce plan des éléments qui ne sont pas... qui ne représentent pas l'idéal de ce que moi-même j'aurais souhaité.

Il se trouve que ce plan, ce n'est pas le plan d'Alain Bonnin. C'est le plan qui a été construit collectivement par 16 établissements, par 24 dirigeants d'établissement qui ont travaillé pour construire un équilibre et ce qu'on propose, c'est ce qui nous semble être la bonne façon de construire cet équilibre de façon tout à fait pragmatique parce que la réalité des choses, c'est que la tension entre l'ex-Bourgogne et l'ex-Franche-Comté est vive, la tension entre Besançon et Dijon est

vive et qu'il faut qu'on soit capable de faire face lucidement à cette réalité. Faute de quoi, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Et les mesures qui sont proposées ont pour objectif de créer cet équilibre, équilibre territorial, équilibre entre établissements, qui permet de s'affranchir de ces tensions qu'on a vécues et qu'on peut encore vivre et l'actualité récente nous montre bien que les plaies sont loin d'être cicatrisées.

Donc vous avez remarqué probablement qu'on a souhaité inscrire ces évolutions dans le cadre expérimental. Ce cadre expérimental, il a une durée maximale qui est de dix années et cela permettra, au moment où il sera décidé de mettre fin à l'expérimentation, de rediscuter un certain nombre des éléments qui figurent dans ce plan.

Mais très sincèrement, compte tenu de ce que nous avons vécu jusqu'ici et en accord avec le cabinet qui en comprend la nécessité, je suis convaincu que décider d'une alternance à la présidence d'un collègue de l'uB ou d'un collègue de l'UFC, c'est de la sagesse. Décider... Et d'ailleurs, cela figurait dans le rapport de l'inspection générale.

Décider que celle des deux universités qui n'a pas la présidence a la vice-présidence du conseil d'administration, c'est de la sagesse.

Considérer que les écoles, qui nous apportent beaucoup et que, de fait, on exclut... Qu'on exclut mais elles sont d'accord pour cela. Qu'on exclut de la possibilité d'être président d'université, qu'on leur réserve la possibilité de présider le... De vice-présider. De vice-présider le conseil académique, je pense que c'est un équilibre.

Encore une fois, c'est un équilibre politique qu'on a décidé tous ensemble, tout comme l'équilibre des trois tiers qu'on avait décidé, il y a quelques années, est probablement quelque chose de contestable mais c'est l'équilibre qui permet à chacun de se sentir confortable dans ce projet de construction pour la Bourgogne Franche-Comté.

Et encore une fois, ce n'est pas le projet d'Alain Bonnin, c'est le projet de 24 dirigeants d'établissement.

Ensuite, pour ce qui concerne... Voilà pour ce que je voulais dire pour les statuts.

Ensuite, pour le fond.

J'ai bien entendu et j'ai entendu le jour du congrès d'UBFC et j'ai lu aussi un certain nombre de choses qui circulent, « il n'y a pas de souffle », « il n'y a pas d'ambition »...

Mais on n'est pas en train de faire un projet pour l'enseignement supérieur et la recherche en Bourgogne Franche-Comté. Ce projet, il a été décliné dans le préambule des statuts et le projet, il est écrit dans le cadre d'ISITE.

On est en train d'écrire factuellement et techniquement un plan d'actions pour que la ministre, qui veut que l'on réponde à nos jalons d'ISITE et aux préconisations de l'inspection générale, décide qu'elle nous remet notre ISITE. Ce n'est rien de plus. Donc évidemment, l'objectif n'est certainement pas de redessiner une vision stratégique pour ISITE.

Cette vision, elle a largement été écrite. Le projet, il est écrit et le projet, on ne souhaite pas le faire évoluer.

Le projet c'est comme tu le dis, une grande université fédérale de Bourgogne Franche-Comté. Cela a déjà été dit et cela a déjà été écrit à de multiples reprises depuis la loi Fioraso, depuis qu'on a commencé de travailler tous ensemble sur la COMUE et sur ISITE.

Le projet, c'est de faire un espace de recherche Bourgogne Franche-Comté tel que... Les choses ne vont pas changer. Qu'on ne dise plus « il y a 30 laboratoires rattachés à l'uB, 30 laboratoires rattachés à l'UFC », mais « 60 laboratoires qui sont des laboratoires qui contribuent collectivement à un tissu de recherche de Bourgogne Franche-Comté ». Cette chose-là, c'est ce qu'on a dit et ce qu'on a écrit depuis 2013 et 2014 et on n'a pas l'intention de déroger à cela.

Et la pointe de la flèche, puisque tu parles de trajectoire et de pointe de la flèche, l'objectif, c'est bien cela, c'est d'arriver à construire un établissement fédéral suffisamment intégré pour qu'on puisse avoir des prises de décision et une construction stratégique qui soit partagée, mais suffisamment décentralisée pour que les établissements puissent conserver leur autonomie et leur personne morale.

C'est exactement le modèle tel qu'on a cherché à le construire depuis 2014 et qu'on souhaite considérer... consolider, pardon, dans ses soubassements à travers ce plan d'actions.

J'espère avoir répondu à tes questions.

Alors, tu peux répondre et ensuite je passerai la parole à Lionel Brétilon et ensuite ce sera Tania Carnet.

M. Chevalier.- Tu ne m'as pas convaincu, tu t'en doutes.

Sur les statuts, soit on vote le texte aujourd'hui avec les statuts tels qu'ils sont proposés... On ne dit pas qu'on va réviser les statuts dans les mois à venir. Il y a des propositions qui sont quand même très concrètes dans ce texte. À mon avis, je... tu ne vas pas... Je ne vais pas en démordre, ce n'est pas le bon moment et je trouve que... Je ne vois pas où on trouve une solution à la crise politique qui a été celle du site depuis plusieurs mois, plusieurs semaines, en imposant une alternance entre un Bourguignon et un Franc-comtois sur la présidence et la vice-présidence d'UBFC.

Franchement, je trouve cela dangereux dans la mesure où on peut se priver d'une bonne équipe de gouvernance qui pourrait faire un deuxième mandat et puis surtout, c'est : on se prive d'une éventuelle venue d'un personnel extérieur qui pourrait apporter un regard neuf sur le site et c'est peut-être ce dont le site a besoin actuellement pour dépasser les querelles Dijon/Besançon. Je trouve cela dangereux.

M. de Mesnard.- Sébastien, est-ce que tu m'autorises à intervenir juste sur ce que tu viens de dire.

M. Chevalier.- C'est le président qui donne la parole, ce n'est pas moi.

M. de Mesnard.- Tu m'autorises ?

Je pense que la théorie économique démontre que la solution est bonne, la solution qui a été choisie. C'est la théorie des jeux...

M. Chevalier.- L'avenir nous le dira.

M. Salvadori.- Oh ! Oui, là, il y a à intervenir.

M. de Mesnard.- C'est moi qui ai la parole, Monsieur Salvadori...

M. Salvadori.- Oui...

M. de Mesnard.- ...je la garde. Je vais être très court.
Donc fondée par John von Neumann.

M. Salvadori.- Arrête, arrête.

M. de Mesnard.- En termes de... Tu ne réussiras pas à me déstabiliser.

M. Salvadori. Oh, mais écoute, je ne cherche pas....!

M. de Mesnard.- Tu l'as déjà fait par le passé, tu vas me laisser parler.

M. Salvadori.- Je ne cherche pas, mais si tu parles de la théorie économique, ce qu'aucun économiste sérieux ne soutient...

Le Président.- Je voudrais que le débat puisse procéder de façon apaisée...

M. de Mesnard.- Voilà. Monsieur le Président, je vous remercie, cher Alain, de...

Le Président.- ...et ensuite ce sera Lionel Brétilon et Tania Carnet.

M. de Mesnard.- J'ai demandé l'autorisation, Sébastien me l'a accordée, donc voilà, l'idée est la suivante.

Si une partie qui a la présidence, une partie... l'uB par exemple, abusait de son pouvoir, elle est garantie qu'à la période suivante de quatre ans, c'est l'autre partie qui aura le pouvoir et donc cette partie se vengerait. Du coup, la partie qui a abusé du pouvoir n'a pas intérêt. Voilà ce que dit la théorie économique. Et donc les deux parties vont probablement, c'est ce que dit la théorie des jeux, probablement se comporter d'une manière correcte l'une vis-à-vis de l'autre parce que chaque partie saura que l'autre est capable de se venger, entre guillemets. C'est pour cela que je pense que la solution qui a été choisie, ce n'est pas moi qui l'ai trouvée, mais *ex post*, je pense que c'est une bonne idée.

Évidemment qu'on se prive peut-être d'un génie de l'administration qui apparaîtrait. Ce génie, il attendra quelques années pour prendre... ensuite se présenter aux élections, mais en attendant, cela assurera un fonctionnement souple et, je pense, respectueux parce qu'aucune partie ne pourra ainsi être tentée d'abuser de l'autre. C'est très clair.

Après, juste sur les écoles regroupées qui ont une voix. Moi, cela ne me choque absolument pas. Au contraire. Je crois que c'est donner aux écoles la possibilité d'exister sans être écrasées par les deux mastodontes que sont, vis-à-vis d'elles, l'uB, surtout l'uB, et l'UFC.

Merci.

Le Président.- Une seconde... Sébastien, ensuite Lionel et puis Tania.

M. Chevalier.- Sur l'histoire des tiers, mais il n'y a aucune question possible. Les statuts actuellement montrent bien que dans les listes, il y a un candidat uB, une candidate UFC et un candidat autres écoles, donc la règle des tiers, elle existe depuis le début. Personne ne remet en cause cette règle à condition qu'elle soit bien

sur des listes, des constructions de listes et pas sur des désignations de personnes au sein du CA d'UBFC.

Pour revenir sur la méthode. Alors, je n'ai pas ton expérience d'économiste, Louis, mais il y a des choses beaucoup plus simples et moins théoriques. Il suffit d'imposer dans les statuts, si on veut les modifier, que la désignation des vice-présidents d'UBFC se fasse en parfaite collégialité, voire au sein d'un vote... au cours d'un vote au sein du conseil des membres et cela, c'est une garantie de bon fonctionnement.

Il suffit de demander à ce qu'il y ait systématiquement des VP délégués COMUE dans les établissements.

Il suffit d'inviter ou d'élargir notre CA avec des membres élus du CA ou du CAC d'UBFC et là, il n'y a... je n'ai aucune crainte d'entourloupes ou de petites bidouilles entre amis. Au contraire.

Il y a un exemple russe qui s'appelle Poutine-Medvedev, qui a montré que quand on a un président et un vice-président et qu'ils s'échangent les rôles mandat après mandat, c'est beaucoup plus dangereux que les...

M. de Mesnard.- Ah oui !

M. Chevalier.- Oui... Non, mais c'est bien cela, le risque. C'est un risque.

M. Salvadori.- Cela n'est pas prévu par la théorie des jeux, cela.

M. Chevalier.- Le compromis, il peut être menacé et moi je trouve cela très dangereux.

M. de Mesnard.- Si je peux ?... Mais ton exemple, bien qu'original, n'est pas bon parce que ni l'un ni l'autre ne représente une partie. Par exemple, on pourrait imaginer que l'un représente tout ce qui est à l'ouest de l'Oural et l'autre à l'est. Ce n'est pas du tout le cas, ils sont tous les deux...

M. Salvadori.- À l'ouest.

M. de Mesnard.- ...de la même origine. J'allais dire de la même caste. Je n'en sais rien. Je n'ai pas étudié le problème.

Moi, j'ai argumenté sur l'alternance de la présidence et non pas sur la présence du vice-président. Sur l'alternance de la présidence.

Cette alternance, à mon sens... C'est ce que dit la théorie économique. Je le pense. À ce que je connais. Je connais quelques lumières quand même. La théorie dit qu'il y aura un comportement qui, d'emblée, devra être respectueux l'un de l'autre.

Le Président.- Très bien.
Lionel Brétilon.

M. Brétilon.- Bonjour.

Je voudrais intervenir au titre d'un représentant d'un EPST comme l'INRA, donc qui n'est pas membre de la COMUE mais partenaire de la COMUE, et éminemment et évidemment concerné par la destinée de l'ISITE, et ce que je pense, vous le savez tous, l'ISITE a aussi été construit pour qu'on ait une visibilité et une lisibilité nationales et internationales dans les domaines d'expertise qui sont présents

dans nos laboratoires et c'est important pour toute la communauté qu'il puisse être pérennisé compte tenu, on va dire, du dernier message de la ministre.

Donc c'est évidemment, pour nous, un soutien à la communauté par rapport à ce dossier qui, si j'ai bien compris, n'est pas une finalité en soi, mais déjà de donner des gages au cabinet de la ministre comme quoi les membres de la COMUE sont capables d'arriver à un point d'équilibre et d'accord pour fonctionner ensemble et y maintenir, on va dire, cet équilibre et ce dossier ISITE et la visibilité de notre communauté.

Après, je ne sais pas quelle sera l'issue du vote, mais je craindrais finalement que le vote soit un petit peu (*mot inaudible*) et pas forcément unanime parce que cela, ça donnerait peut-être à la ministre une image un petit peu dégradée ou pas... ou un peu... un peu équivoque de l'appropriation par la communauté de la destinée et de la vision que la communauté a d'elle-même et du dossier ISITE.

Le Président.- Merci, Lionel.
Tania, vous vouliez intervenir.

Mme Carnet.- Oui... Oui, je voulais faire une déclaration au nom de l'UNSA. Donc l'UNSA rappelle son attach... son attachement, pardon, à ISITE. Elle rappelle que ce projet s'est fait grâce aux personnels.

Les objectifs comme, par exemple, la création de masters internationaux, ont été atteints grâce à la bonne volonté et au travail incommensurable des BIATSS et des enseignants-chercheurs sur le terrain, bien souvent peu salués et peu récompensés.

Perdre ISITE serait dramatique pour l'université de Bourgogne et conduirait à une relégation au rang d'université de seconde zone. Il faut donc bien sûr tout engager pour le garder.

Pour autant, si soutenir ISITE est donc vital, certains points du plan d'actions posent de réels problèmes pour lesquels il n'a pas été apporté de solution rassurante lors du congrès.

Concernant la définition du profil des postes des enseignants-chercheurs, redirigés par les trois domaines prioritaires d'ISITE-BFC, les compositions des comités de recrutement sont proposées aux instances de l'établissement membre d'UBFC auquel le poste est affecté.

Je cite : « aucune garantie n'est apportée aux composantes pour déterminer le profil recherche défini... pour déterminer, pardon, que le profil recherche défini sera en adéquation avec les besoins d'enseignement de la composante ».

Il ne s'agirait pas de recruter un enseignant-chercheur qui, dans les faits, ne soit qu'un chercheur incapable d'enseigner dans les disciplines dont la composante a besoin.

Concernant les flux de dotations aux laboratoires, une grande interrogation persiste sur la maîtrise du financement de ces laboratoires. Ne risque-t-on pas de déshabiller Paul pour habiller Jacques et ce sous des contraintes plus politiques que scientifiques ?

Les montages organisationnels et la complexité du dispositif mis en place avec les conventions à double flux généreront inéluctablement des conditions de travail de stress et de souffrance pour les personnels BIATSS. Tout ceci est inacceptable.

Par ailleurs, le plan d'actions préconise des changements de statuts qui ne sont pas demandés dans le rapport des IGAENR.

Au final, si soutenir ISITE est absolument indispensable, le vote pour n'est pas envisageable dans l'état actuel de rédaction de ce plan d'actions. Certaines mesures proposées par le plan d'actions sont trop problématiques et n'ont pas été suffisamment discutées avec les personnels.

En conséquence, l'UNSA votera contre.

Même si elle entend soutenir ISITE, elle ne peut faire abstraction des craintes légitimes qui ont été exprimées et qui sont restées sans réponse à ce jour, en particulier sur les conditions de travail des personnels.

Le Président.- Merci, Tania.

J'entends beaucoup de ce que vous dites comme, d'ailleurs, j'entends beaucoup des préoccupations qui sont exprimées par plusieurs d'entre vous.

Encore une fois, ce plan, ce n'est pas le plan d'Alain Bonnin, c'est le plan de 24 dirigeants et de 16 établissements et beaucoup des remarques qui sont faites peuvent être pertinentes et je les entends et, en particulier, celles sur les difficultés de travail pour les personnels. Jean-Emmanuel Rollin parlait tout à l'heure des questions de mise à disposition. Tout cela, c'est vrai et tout cela, ce sont des choses sur lesquelles il va falloir travailler et les directeurs généraux travaillent et vos remarques sont fondées là-dessus.

Je voudrais simplement... Mais, encore une fois, la priorité en matière de politique académique, à mon sens, doit être de maintenir notre ISITE parce que le paysage de notre région ne sera pas le même selon qu'on le conserve ou qu'on ne le conserve pas.

Pour ce qui concerne la remarque tout à fait pertinente, Tania, sur l'adéquation des profils formation, on a bien perçu cette nécessité et dans la dernière version du document, page 31 d'ailleurs, quand on indique les actions à déployer... C'est pour la partie qui concerne les pôles thématiques. C'est page 31, il y a « les actions à déployer s'énoncent alors », petit A, petit B. Vous voyez qu'on les a mis.

« Pour établir un profil recherche d'un poste d'enseignant-chercheur vacant, il faut configurer le processus d'interaction entre l'établissement qui publie le poste dans le respect de ses procédures propres et/ou qui s'appliquent à lui ».

Précisément, on a mis cela pour pouvoir faire en sorte qu'adapté à chaque... à la typologie de chaque établissement, on puisse configurer le processus qui permettra d'établir les profils parce qu'à l'université de Bourgogne, clairement ici, il s'agit de mettre dans la boucle les doyens, alors qu'à l'Université de Franche-Comté, ce sera les responsables de collégium et qu'on ne voulait pas inscrire « pour l'uB, ce sera les doyens », « pour l'UFC, ce sera les responsables de collégium », « pour tel établissement... » Et donc on a mis « *l'interaction avec l'établissement qui publie le poste dans le respect de ses procédures et/ou dans le respect des procédures qui s'appliquent à lui* », et c'est précisément pour répondre à cette juste nécessité que vous soulignez.

Et puis je voudrais...

Oui, vas-y, vas-y.

M. Debeaufort.- Pour compléter sur cet aspect des enseignants-chercheurs et de la crainte de confier les profils recherche à UBFC, j'allais dire, on est déjà dans cette configuration.

Je vais regarder Lionel parce que le CSGA est un bon exemple.

Au CSGA, il y a des chercheurs qui sont rattachés à plusieurs composantes de l'université, des chercheurs de l'INRA, des chercheurs d'AgroSup.

Quand on est en DOM, Lionel, en tant que directeur de l'équipe pour le profil recherche, est invité avec les composantes pour lesquelles il a des postes concernés.

Donc quand on va être avec la situation... Pareil avec AgroSup, etc.

Quand on va être sur des postes liés à UBFC, ce sera la même logique. Dans les DOM, il y aura les représentants d'UBFC forcément pour discuter des profils qui les concernent.

Les postes, je le rappelle, restent rattachés à l'uB si c'est des postes uB et, avant tout, aux composantes auxquelles ils sont rattachés pour la formation.

Le Président.- Merci.

Sandrine ?

Mme Rousseaux.- Oui, je voudrais... Alors, je ne sais pas si c'est revenir à des choses plus terre-à-terre, plus concrètes. Il paraît qu'il faut maintenir ISITE, que c'est important, mais que pour des questions de statuts, alors qu'on parle de plan d'actions et pas de vote des statuts, on ne votera pas.

Moi, j'ai des collègues qui ont monté des masters internationaux ISITE, j'ai des collègues qui encadrent des thésards qui sont sur financement ISITE, donc si on n'a plus ISITE, qu'est-ce qu'on fait de ces étudiants ?

Il y a des étudiants qui sont en Masters 1 internationaux ISITE. Si, le 14 mars, on nous renvoie une copie négative, qu'est-ce que deviennent ces étudiants ?

On parle des personnels qui se sont impliqués et, effectivement, moi je vois des collègues qui s'investissent énormément parce qu'ils y croient, qui ont monté vraiment des belles choses et ce serait vraiment gâcher notre attractivité également.

Donc il y a du politique, il y a du consensus, un équilibre à avoir, mais pensons peut-être à ces étudiants, à ces collègues qui ont vraiment donné à fond et puis qu'est-ce qu'on va dire à ces étudiants ?

Donc je pense que, oui, il faut sauver ISITE et oui, il faut voter pour qu'ISITE passe et après, peut-être, rediscuter ensuite de la suite.

M. Rollin.- Pas de chèque en blanc.

Le Président.- Merci, Sandrine.

Alors, Lou veut dire un mot et puis Peggy et ensuite on arrêtera.

M. Noirclère-Fresse.- Oui. Donc j'ai tout d'abord une première question, cette fois-ci assez précise, comme vous avez proposé tout à l'heure de demander des précisions sur certains points.

Il figurait dans le plan d'actions que vous avez présenté en congrès le détail d'un mode de scrutin qui sera proposé et là, dans ce... Donc c'est un des changements qui a pu avoir lieu dans ce nouveau plan d'actions présenté aujourd'hui. Le détail a été remplacé par, je cite, « *établir une continuité entre les instances des établissements et les instances d'UBFC* ».

Je pense que c'est un point qui, présenté comme cela, peut être assez flou et qui peut finalement aussi comprendre ce qui a été dit déjà la dernière fois. Du coup, il y aurait uniquement un changement sur la forme. Donc du coup, c'est pour cela que je m'interroge sur la volonté qui a pu être émise par le groupe de travail à ce sujet.

Et le deuxième point, c'est au sujet, cette fois-ci, du vote que vous allez nous proposer tout à l'heure parce qu'encore une fois, comme cela a pu être très justement dit plusieurs fois comme cela, et comme cela vient d'être dit aujourd'hui, c'est vrai que... Là, en fait, vous nous proposez de voter quelque chose où à peu près la moitié... enfin, une deuxième partie ne fait pas du tout consensus, alors que la première partie fait relativement consensus, et donc au risque de mettre à mal ISITE, il y a quand même une modification statutaire qui est imposée dans ce plan d'actions.

Donc la solution la plus sensée, plutôt que d'essayer de se rejeter la balle comme cela a été fait tout à l'heure entre se dire « tous ceux qui voteront contre sont contre ISITE », cela est quelque chose qui n'est pas entendable et qui ne sera pas non plus entendable au conseil d'administration d'UBFC et, pourtant, c'est quelque chose qui est largement prévisible et qui, je pense, sans faire de procès d'intention, va largement être répété par voie médiatique comme je le pressens.

Mais, en tout cas, moi je tiens vraiment à m'opposer à ce raisonnement et à dire que la solution la plus simple et la plus concrète pour vraiment mettre tout le monde d'accord serait de décomposer ce plan d'actions en deux votes, un vote sur la partie ISITE et le (*mot inaudible*) concret et, ensuite, le second vote sur la partie statutaire qui, même si ce n'est pas vraiment l'application de nouveaux statuts, est quand même une partie bien à elle dans ce plan d'actions, une partie qui n'est pas forcément demandée par l'IGAENR et donc qui pourrait très bien bénéficier d'un second vote sans pour autant mettre à mal la première partie des statuts.

Donc je réitère ma demande que j'ai pu vous faire...

Le Président.- OK.

M. Noirclère-Fresse.- ...en début de conseil d'administration.

Le Président.- Même question, même réponse.
Peggy ?

M. Noirclère-Fresse.- J'avais proposé... enfin, demandé aussi des précisions sur la petite phrase dans le plan d'actions. Non ?

Le Président.- Peggy ?

M. Noirclère-Fresse.- D'accord... D'accord, bon.

Mme Cénac-Guesdon.- Vous ne répondez pas donc à la deuxième question de Lou ?

Le Président.- Je vous ai passé la parole...

Mme Cénac-Guesdon.- Bon.

Le Président.- ...je répondrai après.
Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce que je souhaite dire, c'est assez court.

Vous n'avez pas le monopole de ceux qui pensent au bien-être des petits-enfants de la région.

Donc moi je pense aux petits enfants qui n'ont pas comme grand-père un président d'université ou même un enseignant-chercheur et qui ne font pas partie des 10 % de la population les plus riches.

Je pense aux petits-enfants qui voudront faire un master dans des thématiques qui ne sont pas dans les spécialités de l'ISITE, par exemple, et la proposition qui nous est faite ici, même dans la partie 1, nous pose problème au SNESUP.

Donc je sais bien que ma voix est ultra minoritaire ici, comme Mme Beau me l'a rappelé la dernière fois, mais je voudrais juste rappeler que je représente quand même 30 % des voix des maîtres de conférences. Donc ma voix est, certes, minoritaire, mais je tiens à dire que nous, pour le SNESUP, il est hors de question de tout faire pour garder l'ISITE, que la logique même de l'ISITE est quelque chose que nous combattons au niveau national et puis au niveau local, par conséquent.

Nous sommes contre l'idée d'assécher certaines composantes pour d'autres.

Donc plus spécifiquement dans le document que vous nous avez envoyé, les précisions par rapport à la façon dont vont se faire les postes. Je ne suis pas convaincue du tout par la précision que vous avez ajoutée à la page 31 en réponse à la question de Tania sur le profil enseignement.

Ma grande crainte, avec la logique qui se dessine dans le document, de pôles thématiques qui vont décider des profils recherche, dans ces pôles thématiques, si j'ai bien suivi, il y a les directeurs de composante et les responsables de masters internationaux de l'ISITE.

Est-ce qu'on doit conclure de cette coordination de la formation que les profils de postes au niveau recherche seront établis à vocation d'enseignement dans les masters qui sont dans les thématiques de l'ISITE et que le collège universitaire que l'on veut combattre en voulant sauver l'ISITE n'est pas en train de se dessiner pour des thématiques qui sont écartées de l'ISITE ?

Donc, encore une fois, au SNESUP, nous ne croyons pas à la théorie du ruissellement. Donc toutes les formations qui ne font pas partie des pôles principaux, le plan d'actions tel qu'il nous est proposé nous fait craindre le pire pour ces formations-là.

Et donc pour toutes les raisons déjà évoquées dans nos différents communiqués, bien évidemment nous voterons contre et je... enfin... que le document soit découpé... que le vote soit découpé en plusieurs parties ou pas ne le change pas puisque pour nous, c'est la logique même du déshabillage de certaines... de certaines... enfin, de composantes/disciplines vis-à-vis d'autres qui nous pose problème. Donc de toute façon, nous voterons contre l'intégralité du document.

Le Président.- Tania ?

Mme Carnet.- Oui, je voulais simplement apporter une petite précision. Je le redis, l'UNSA n'est pas contre ISITE. On est bien d'accord ? Donc si effectivement vous nous présentez un projet... un plan d'actions qui ne concerne que l'ISITE, nous voterons pour. Si vous nous présentez ce plan d'actions dans son intégralité, nous voterons contre.

Le Président.- Et puis je vais répondre à la question de Lou parce que je ne voulais pas ne pas répondre à votre question, mais j'avais passé la parole à Peggy.

Sur les évolutions des modalités électorales telles qu'elles figurent, précisément c'est parce que des modalités électorales, c'est techniquement compliqué et qu'on a parfaitement conscience du fait qu'on ne peut pas les concevoir en quelques jours ou quelques semaines et qu'on devra les discuter en particulier avec la Direction des affaires juridiques du ministère parce qu'il faudra travailler avec des experts, qu'on n'indique ici que quelques grands principes.

S'il doit y avoir une modification des modalités électorales, elle devra tenir compte de la nécessité d'une élection au suffrage direct, elle devra tenir compte de l'équilibre des trois tiers et elle devra tenir compte de la nécessité d'établir une continuité entre les établissements et la COMUE. Et c'est simplement fort de ces principes que, une fois qu'on s'attaquera à une révision de modalités électorales, alors on le fera, mais il y a probablement différentes façons de le faire.

Et donc ce que je voudrais dire aussi, c'est que les évolutions... Pour le coup, les évolutions des statuts de la COMUE, ce n'est pas notre conseil d'administration qui devra en débattre, c'est bien le conseil d'administration de la COMUE qui est seul habilité pour débattre des évolutions statutaires de la COMUE.

Nous, on est habilité à discuter du plan d'actions parce que la ministre nous l'a demandé et que la ministre nous a dit qu'elle souhaitait que nos instances le valident. On est habilité à délibérer sur les transferts de compétences que l'on peut être amené à faire de notre université vers la COMUE. Ça oui, on est légitime pour le faire.

Les statuts de la COMUE, c'est bien le conseil d'administration de la COMUE qui *in fine* doit les décider et personne d'autre et, évidemment, les établissements fondateurs ne sont pas légitimes et habilités pour décider, au final, des statuts de la COMUE.

Quelqu'un voulait... Oui, Cédric voulait intervenir.

M. Clerc.- Je pense qu'il est important quand même d'avoir des précisions sur ce que vous envisagez en termes de représentativité dans les conseils de la COMUE et les modes de désignation ou d'élection parce qu'apparaît encore le terme de « désignation » qui nous sème un petit peu aussi le trouble dans le document.

Et puis alors, vous ferez peut-être appel à des experts, mais bon, avec les ordonnances, là, qui sont publiées et le caractère complètement expérimental qui ouvre tout le champ des possibles en la matière, là encore, excusez-moi d'y revenir, mais c'est difficile de faire confiance quand on lit, lors du congrès, ce qui avait été proposé en termes de possibilité de constitution de listes pour la COMUE.

On (*mot inaudible*) imaginer quelque chose comme cela aussi quasiment... d'une part, peut-être antidémocratique et puis surtout avec un mépris complet quand même des personnes qui pourraient porter des convictions pour la COMUE dans le sens de l'intérêt général, mais rejetées de fait parce qu'elles ne sont pas déjà élues dans...

Je veux dire, avoir imaginé quelque chose comme cela, cela sème un trouble qui n'est pas neutre.

Le Président.- Et vous voyez bien que le congrès a joué son office parfaitement puisqu'on en a débattu, on vous a écoutés, les remarques étaient des remarques totalement pertinentes et, de fait, on a reculé sur ces propositions dont je dois reconnaître que ce qui a été dit était tout à fait légitime et tout à fait pertinent.

Philippe... Philippe, tu n'es pas intervenu. Vas-y.

M. Salvadori.- Je ne tiens pas par principe à intervenir parce que je ne veux pas allonger le verbatim, mais je remercie le Président d'avoir rappelé que certaines des critiques qui avaient été faites au moment du congrès vous avaient amenés à modifier la proposition.

Moi, je vais être assez bref dans cette intervention.

Ce qui me gêne, c'est la partie que nous sommes en train de jouer parce qu'on a bien conscience... J'ai entendu Mme Clavequin dire, mais je crois que l'administrateur provisoire de la COMUE l'a également dit à un moment dans les débats propres à son institution, qu'il serait bon que les décisions fussent prises à l'unanimité quand il s'agit d'un plan de salut national, de sauvetage d'ISITE.

Moi, je l'ai dit dans le congrès, j'aspire à cette quasi-unanimité.

Évidemment, les gens qui sont par principe hostiles au mécanisme d'ISITE ne pourront jamais y être intégrés, mais cela, c'est un autre aspect des choses.

Mais sur le fond, je crois que le message que nous allons... J'ai entendu beaucoup de gens s'exprimer dans le même sens, je ne vais pas aller dans un sens contraire. Nous voulons donner... Nous voudrions donner un témoignage fort de l'unité de notre communauté autour d'un projet fort.

À plusieurs reprises, il vous a été demandé de scinder dans le vote... Dans le vote ! Après, le résultat du vote, vous l'additionnez comme vous l'entendrez. Entre une partie qui, je crois, peut faire une très, très large majorité, sinon l'unanimité, et une autre qui visiblement n'arrive pas à faire l'unanimité.

Ce qui me préoccupe beaucoup plus, c'est qu'en effet, comme cela a été rappelé à plusieurs reprises, je pense que cela n'arrivera pas à faire l'unanimité, loin s'en faut, pour... à la COMUE elle-même.

Donc politiquement, j'aurais bien aimé entrer dans cette salle, il est vrai que la lecture du texte nous laissait présager du contraire, mais en me disant « à la fin, on va pouvoir enfin voter ensemble sur un projet qui rassurera ».

Qui rassurera qui ? Quand même ceux qui vont nous donner... nous redonner ISITE.

Comment peut-on imaginer très longtemps quand on est... Cette fois, j'essaye de m'élever et j'en suis bien incapable, mais au niveau des responsabilités ministérielles.

Comment peut-on imaginer que la comédie que nous jouons, là, va rassurer sur la confiance nécessaire pour que des gens qui se sont déchirés pendant deux ans puissent administrer ensemble quelque chose si déjà, sur les conditions du vote d'aujourd'hui, on n'obtient pas le droit de manifester qu'on peut être d'accord ?

Parce que c'est cela, finalement, techniquement le problème qui est soulevé dans la demande de scinder en deux. Nous aimerions manifester d'être enfin d'accord avec vous une fois dans les débats que nous avons de manière récurrente et je crois que ce serait un message intéressant à porter que de nous donner techniquement ce droit.

Une fois de plus, j'insiste sur le fait qu'à la fin, si vous votez sur deux points, il y a un point qui aura une très large majorité et un autre qui aura la majorité actuelle, voilà. Mais, au moins, on aura peut-être avancé un petit peu et témoigné... Ou alors je ne sais pas ce que l'on fait là depuis deux heures parce que grosso modo les jeux étaient faits d'avance.

Moi, je vous propose d'essayer de déplacer un tout petit peu les lignes pour témoigner que malgré tout, tous les débats que nous avons eus, les cinq heures de

la fois dernière et les deux-heures et demie, là, n'ont pas été tout à fait vains parce que nous aurons au moins constaté qu'on peut faire un petit pas les uns vers les autres, c'est tout.

Enfin, c'est... Vous voyez... Alors, ce sera au verbatim tant pis... C'est une proposition politique. Elle a son degré de sincérité et son degré d'insincérité comme tout ce qui a été dit jusqu'à présent. Mais moi je trouve que se donner l'occasion de voter ensemble sur un certain nombre de points, c'est peut-être la seule chose qu'on puisse donner d'un peu ferme aux instances qui nous observent.

Les politiques sont partis, mais on peut faire de la politique à leur place. Après tout, les universitaires ne sont pas plus bêtes que les autres. Que les autres (*mot inaudible*) politiques.

M. Rollin.- (*Hors micro – Phrase inaudible*)

(*Sourires*)

M. Salvadori.- Voilà... Voilà. Donc moi, c'est la proposition qu'humblement je remets sur le tapis : scindez en deux. De toute façon, vous êtes assuré de passer. Mais dans un cas, vous gagnez plus. Nous gagnons ! Nous gagnons politiquement un peu plus. Voilà, c'est tout.

Le Président.- J'entends bien, Philippe, mais encore une fois, le plan d'actions n'est pas le plan d'actions d'Alain Bonnin. C'est un plan d'actions construit et concerté collectivement avec 16 établissements et donc le plan d'actions ne sera pas modifié parce qu'il est un et indivisible et il est porteur d'équilibre entre les différentes mesures qui sont proposées.

M. Salvadori.- Vous m'avez mal compris, Monsieur le Président.

Le Président.- Et puis peut-être dernière intervention et puis je vais le soumettre au vote. Je pense que chacun a pu s'exprimer.

M. Salvadori.- Permettez-vous, si vous m'y autorisez, de me répondre... de vous répondre.

Cela ne remet en rien l'intégralité de la logique du plan que vous nous proposez. Cela permet simplement de montrer que sur certains points, il y a des majorités plus larges que ce que le simple jeu de la représentativité électorale peut faire croire, c'est tout. C'est un message supplémentaire qu'on fait passer à nos instances, pour autant que leur degré d'observation descende à ce niveau, mais au moins, je l'aurais explicité.

Le Président.- J'ai bien compris, Philippe, mais de fait, vous voyez... Il y aura un verbatim de ce conseil d'administration et, de fait, pour ceux qui veulent lire au-delà des chiffres des délibérations, on pourra parfaitement voir qu'il y a un consensus de l'ensemble de la communauté sur le fait de conserver ISITE puisqu'en fait, ce dont il est question aujourd'hui, c'est simplement de démontrer à la ministre qu'il y a un engagement suffisant des collectivités pour la faire revenir sur la décision qu'elle a prise d'interrompre notre ISITE. C'est cela le fond du travail qui a été engagé.

Non, je crois qu'on va arrêter. Je crois que chacun a pu s'exprimer...

M. Salvadori.- Un engagement qui exclut les gens qui veulent faire un geste de bonne volonté, pardonnez-moi, ce n'est pas un très bon engagement.

Le Président.- Non, Philippe, parce qu'encore une fois, comme je l'ai dit à plusieurs reprises depuis le début de cette après-midi, ceci n'est pas mon plan d'actions, c'est un plan d'actions élaboré de façon collective par les dirigeants de 16 établissements et donc il est porteur d'un équilibre et cet équilibre, je n'ai pas la possibilité de mon propre chef de le modifier et je suis coporteur...

M. Salvadori.- Je ne demande aucune modification du texte.

Le Président.- J'entends bien, j'entends bien, j'entends bien.

M. Salvadori.- Aucune modification du texte, Monsieur le Président !

Le Président.- Il y a un équilibre d'ensemble... Il y a un équilibre d'ensemble dans ce document et cet équilibre d'ensemble ne doit pas être modifié ou, en tout cas, s'il devait l'être, c'est par la décision collégiale des dirigeants des 16 établissements qu'il pourrait l'être.

Et je crois qu'on va mettre fin à ce... On a tous débattu sur le plan d'actions, il y a une quinzaine de jours. Vous l'avez eu pendant une semaine. Je pense qu'on a... On vient de passer deux heures à en détailler les éléments de fond et les éléments de principe et la discussion était importante.

Je pense que manifestement, les désaccords, on n'arrivera pas nécessairement à les résoudre. Donc je vais soumettre ce plan à votre approbation...

M. Noirclère-Fresse.- Juste une question sur le scrutin, s'il vous plaît ?

Le Président.- Oui.

M. Noirclère-Fresse.- Excusez-moi, c'est juste une petite question sur le scrutin. Il n'y a pas besoin de micro pour cela. Vous... Bon, d'accord... Alors, le micro pour le verbatim dans ce cas-là... Mais c'est... Oui, c'est... Voilà.

C'est qu'effectivement, j'entends ce que vous dites sur le fait que ce plan d'actions n'est pas le plan d'Alain Bonnin, mais le plan de plusieurs personnes, et justement, actuellement au conseil d'administration de l'UFC, le vote a également lieu et a lieu à bulletin secret.

Du coup, pour assurer peut-être une continuité ou, en tout cas, respecter dans les deux cas le même mode de scrutin, si vous ne souhaitez pas scinder le vote en deux, je demande un vote à bulletin secret pour ce vote.

Le Président.- Je pense que les votes à bulletin secret sont des choses qui ont un sens quand on parle de questions de personnes, mais pas quand on délibère sur ce type de questions, donc il n'y a pas lieu d'avoir...

M. Noirclère-Fresse.- Il a lieu à bulletin secret dans l'UFC !

Le Président.- Mais le président de l'Université de Franche-Comté prend ses propres décisions et ici, je prends mes décisions.

Alors, je vois qu'Emmanuelle Vennin, qui ne s'est pas exprimée, voulait s'exprimer, donc dernière intervention d'Emmanuelle Vennin et ensuite on passera au vote.

Mme Vennin.- Je vous remercie de me donner la parole.

Je vous remercie tous pour vos interventions.

Il est bien évident que si je prends la parole, c'est parce que je me donne le droit de réagir par rapport à tout ce que j'ai entendu. Je participe à certaines des interventions qui ont été faites.

Je pense effectivement qu'il faut absolument, excusez-moi, qu'on défende notre projet d'ISITE au titre de l'université.

Je suis un peu gênée parce qu'effectivement, je pense qu'il y a plusieurs priorités et je dirais que la construction de la COMUE, c'est une chose et puis défendre le projet ISITE, c'est crucial, c'est fondamental. C'est ce que nous demande le ministère.

Donc je dirais juste que j'ai entendu beaucoup de choses. Ce que je trouverais dommage, c'est qu'il n'y ait pas de décision qui soit prise.

Je comprends parfaitement que ce ne soit pas possible de scinder le vote en deux.

J'entends quand même qu'il y a de la souffrance ou des désaccords sur certains points qui vont concerner la construction de notre université de Bourgogne Franche-Comté.

Je pense qu'il faudrait en prendre note, qu'il faudrait agir dans les semaines, dans les mois qui viennent, de façon à répondre peut-être à des interrogations ou à des inquiétudes qu'il y a à ce sujet-là, qui sont légitimes, qui sont celles de notre communauté, et j'entends, et j'entends beaucoup de choses, et ce que je trouve dommage, c'est qu'on risque de mettre en difficulté un beau projet qui est fondamental, qui est vital, cela a été redit par plusieurs personnes, pour l'évolution de notre université et j'espère qu'au moins, dans les semaines à venir... enfin, il y aura peut-être une prise de concertation ou, en tout cas, un débat qui sera relancé parce que je pense que cela vaut vraiment la peine. On a vraiment des choses à construire ensemble.

Le Président.- Merci, Emmanuelle.

Encore une fois, ceci n'est qu'un plan d'actions et que tout ce qui est décision qui nécessite une délibération, bien entendu, fera l'objet d'un débat.

Donc je vais soumettre ce plan d'actions à votre approbation.

Qui s'oppose à ce plan d'actions ?

M. Salvadori.- Alors, attendez. Moi j'aimerais faire une explication de vote, si vous le permettez, Monsieur le Président. D'ailleurs, vous n'avez pas à ne pas me le permettre.

Moi je ne prendrai pas part à ce vote parce que ce vote ne vise qu'à une chose, séparer des gens dont on dira qu'ils sont pour ISITE et des gens dont on dira qu'ils sont contre ISITE.

Pour moi, dans les conditions... J'ai fait un effort considérable pour que les conditions fassent changer le sens de ce vote, vous vous obstinez dans cette

perspective, moi je ne prends pas part à un vote qui me ferait dire par ma position d'hostilité à ce projet que je serais hostile à ISITE par principe.

Donc je ne vote pas et je ne prends pas part au vote.

Le Président.- Je comprends parfaitement, Philippe, mais ce n'est pas l'objectif.

M. Salvadori.- Et je trouve absolument... Ce n'est pas l'objectif, mais ce sera la conséquence et je trouve que c'est une façon de mener les débats qui n'est pas à la hauteur du message que nous devons envoyer.

Le Président.- Bien.

Alors, qui ne participe pas au vote ?

M. Salvadori.- Je ne participerai pas au vote.

Le Président.- Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Qui vote pour, on va compter, ce sera plus facile...

M. Trichard-Comparot.- Christelle.

Le Président.- Christelle, tu as deux votes.

Mme Serée-Chaussinand.- Non.

M. Trichard-Comparot.- Si, si.

Mme Serée-Chaussinand.- Si, pardon.

Le Président.- C'est bon ? Vous pouvez nous donner les résultats, Annie ?

M. Bourgeon.- 15 pour, 9 contre et une personne qui ne participe pas.

15 voix pour, 9 voix contre, 1 refus de prendre part au vote

M. Debeaufort.- Je vais répéter pour le verbatim.

M. Bourgeon.- 15 pour.

M. Debeaufort.- 15 pour.

M. Bourgeon.- 9 contre.

M. Debeaufort.- 9 contre.

M. Bourgeon.- Et un qui ne participe pas.

M. Debeaufort.- Et une non-prise part au vote.

Merci.

Le Président.- Merci à tous pour cette discussion.

Encore une fois, il y a des désaccords, je les comprends, mais le débat a été de bonne tenue et, encore une fois, on est au début d'un processus. L'important est qu'on puisse conserver notre ISITE et continuer le débat tous ensemble.

Philippe.

M. Salvadori.- Je remarquerai simplement que l'écart entre les pour et les contre n'a jamais été aussi faible dans tous les votes de notre CA et que cela a, malheureusement, une signification que je déplore.

C'est-à-dire que vous n'avez... Vous avez réuni le moins de suffrages qui soit des votes là où il fallait impérativement une large, une très large majorité pour soutenir ce projet.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 22)

Le Président

Alain BONNIN

